

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 20 JANVIER 2020**

Le lundi 20 janvier 2020, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle des Mariages de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le mardi 14 janvier 2020, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BENTAALLAH, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOUET, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DELASSUS, M. DE SEGONZAC, M. DUBUS, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JOHNSON, M. KLUGMAN, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, Mme LEPETIT, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, M. PECHENARD, Mme PEYRICOT, M. REMOND, Mme ROMEO, Mme ROUAH-ZANGRILLI, M. VANTIEGHEM.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme NAHMIAS (à la délibération N° 17-20-09)

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme JACQUEMONT donne pouvoir à M. LEDRAN
M. LECOMTE-SWETCHINE donne pouvoir à M. DUBUS
Mme TOURY donne pouvoir à M. BERTHAULT

Excusés:

M. DEBRÉ
Mme GACHET
Mme PANNIER
M. VINCENT

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172020003)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172020001)
- III. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 (172020002)

- IV. Examen pour avis des projets suivants :
 - 2020 DFPE 36 Subventions de fonctionnement (1 721 324 euros), subvention d'équipement (326 168 euros) et avenants et convention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.
 - 2020 DFPE 97 Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel-le-s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant-e-s maternel-le-s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP).
 - 2020 DASC0 6 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros).
 - 2020 DASC0 7 Lycées municipaux - subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros).
 - 2020 DJS 40 Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).
 - 2020 DJS 67 Subventions (110.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations sportives locales (17e).
 - 2020 DLH 7 Location de l'immeuble 8 rue Dautancourt (17e) à la RIVP – Bail emphytéotique.
 - 2020 DAC 387 Subventions (50.000 euros) à cinq associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 ou 2019.
 - 2020 DDCT 9 Subventions de fonctionnement (285 150 euros) à 90 associations pour le financement de 100 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 1ère enveloppe) et subventions d'investissement (26 000 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires.
 - 2020 DAC 545 Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris.
 - 2020 DAE 30-DAE/ DASES/DDCT Subventions (101 500 euros) et avenants avec cinq associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.
 - 2020 DVD 15 DU Prolongement du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e) - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée accompagnant la demande de permis d'aménager.
 - 2020 DVD 19 Protocole d'engagement relatif au financement du prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e).

- V. Vœux
 - V172020001 Vœu relatif à la restauration scolaire au collège Mallarmé.
 - V172020002 Vœu relatif au manque de personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance.
 - V172020003 Vœu relatif à la requalification du tronçon sud de la promenade Pereire.
 - V172020004 Vœu relatif au dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée »
 - V172020005 Vœu relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation.
 - V172020006 Vœu relatif à la mémoire des 138 Morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles.

La séance ouvre à 19h02

DELIBERATION N° 17-20-01

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172020003)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-02

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172020001)

M. DE SEGONZAC : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je prends la parole quelques instants puisque c'est la dernière fois de cette mandature que je suis le benjamin désigné secrétaire de séance. Je tenais à remercier Mme KUSTER et M. BOULARD pour l'honneur qu'ils m'ont fait en 2014 et plus tard en 2017 en me nommant adjoint au maire. C'est un grand bonheur que d'être adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement. Une citation m'a suivi depuis le début de mon engagement : « Le courage, c'est d'agir et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense ». Cette citation de Jean Jaurès figure dans son discours à la jeunesse de 1903, et je souhaitais la transmettre au prochain benjamin de ce Conseil d'arrondissement. J'ai, comme vous tous, vieilli de six ans, je ne suis donc pas sûr d'être le plus jeune la prochaine fois, j'en suis même convaincu, mais je voulais transmettre à mon successeur cette citation qui m'a accompagné. Servir le 17^{ème} arrondissement signifie servir une grande cause : servir ses habitants, de façon désintéressée. Je souhaite au prochain membre le plus jeune du Conseil de pouvoir vivre ce même bonheur, et de saisir la chance que représente le fait d'être un jeune élu local, sans se limiter à son poste secrétaire de séance, titre honorifique d'un intérêt finalement assez limité, mais que j'accepte avec plaisir pour ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature.

M. BOULARD : Merci pour votre engagement, et ces mots qui traduisent votre grand investissement dans cette mandature.

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 14 janvier 2020;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Hubert DE SEGONZAC, Adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-03

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 (172020002)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T. ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-04

OBJET : Subventions de fonctionnement (1 721 324 euros), subvention d'équipement (326 168 euros) et avenants et convention à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance. 2020 DFPE 36

Mme BESSIS : Cette délibération propose de voter des subventions d'équipement et de fonctionnement à destination de l'Association départementale des associations familiales de Paris, UDAF, pour ses onze établissements de la petite enfance, dont six sont situés dans notre arrondissement. L'UDAF apprécie beaucoup le 17^{ème} arrondissement : beaucoup d'enfants y vivent. S'agissant du fonctionnement, le montant total est de 1 721 324 euros, quant aux équipements il s'élève à 326 168 euros. La capacité d'accueil totale pour ces onze structures est de 308 places. Pour mémoire, je cite les établissements appartenant au 17^{ème} arrondissement : l'établissement situé 88 rue de la Jonquière (103 643 euros), Le p'tit jardin – Brunetière situé 14 Avenue Brunetière (116 830 euros), A tout petits pas - Apennins situé 14 rue des Apennins (169 268 euros), l'établissement Cardinet situé 120/124 rue Cardinet (101 140 euros), l'établissement Saussure situé 31 Marie-Georges Picquart (204 691 euros), et l'établissement Level qui a ouvert ses portes en septembre 2019 et est situé 12 rue Emile Level (284 668 euros).

Je vous propose de voter favorablement l'ensemble de ces subventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,
Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'U.D.A.F et la Ville de Paris,
Vu les avenants de prorogation signés le 11 juillet 2019 par l'U.D.A.F et la Ville de Paris,
Vu la convention pluriannuelle d'équipement signée le 4 novembre 2013 par l'U.D.A.F et la Ville de Paris,
Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DFPE 36 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ayant son siège social 28, place Saint Georges (9e), pour l'attribution de onze subventions de fonctionnement.

Article 6 : Une subvention de 103 643 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Jonquière, situé 88 rue de la Jonquière à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03025).

Article 7 : Une subvention de 116 830 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Le p'tit jardin – Brunetière, situé 14 avenue Brunetière à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03026).

Article 8 : Une subvention de 169 268 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement A tout petits pas – Apennins, situé 14 rue des Apennins à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03027).

Article 9 : Une subvention de 101 140 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Cardinet, situé 120-124 rue Cardinet à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03028).

Article 10 : Une subvention de 204 691 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Saussure, situé 31 rue Marie-Georges Picquart à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03029).

Article 11 : Une subvention de 284 668 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris, pour l'établissement Level, situé 12 rue Emile Level à Paris 17^e (n° tiers SIMPA : 21013, n° de dossier : 2020_03030).

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 6 à la convention pluriannuelle sur projet d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris ayant son siège social 28, place Saint Georges (9e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement permettant de prendre en charge l'amortissement de l'emprunt de l'établissement Blanche.

Article 14 : Une subvention d'équipement de 326 168 euros est allouée à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris pour l'établissement Blanche, situé 11 bis, rue Blanche à Paris (n° tiers SIMPA : 21013, n° dossier : 2020_03032).

Article 15 : La dépense correspondant à la subvention de 1 721 324 euros sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

Article 16 : La dépense correspondant à la subvention de 326 168 € sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, nature 204-20422-D, rubrique 4221 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-05

OBJET : Subventions et avenant aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel-le-s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant-e-s maternel-le-s et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP). 2020 DFPE 97

Mme BESSIS : Il est proposé de voter des subventions et des conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels d'accueil individuel dans le cadre des relais des assistantes maternelles (RAM) et des relais des auxiliaires parentales (RAP). Dans le 17^{ème} arrondissement, est concernée l'association ABC puériculture pour le RAP itinérant Le petit bus, lequel propose des ateliers au square Martin Luther King. Comme indiqué dans un précédent Conseil d'arrondissement, Le petit bus se rend une fois par semaine dans ce square le lundi de 15 à 17 heures. Il est peu fréquenté, j'ai vérifié plusieurs fois. Une subvention de 286 464 euros est demandée pour ABC puériculture dont 95 400 euros destinés au RAM RAP Le petit jardin situé dans le 15^{ème} arrondissement. Une subvention de 191 064 euros est demandée pour le RAM RAP Le petit bus. La Fondation Œuvre de la croix Saint-Simon, qui dirige ces RAM et ces RAP, propose également des ateliers dans notre arrondissement, une subvention de 363 725 euros est donc demandée pour les RAM et RAP travaillant dans onze arrondissements de Paris dont six sont situés dans le 17^{ème} arrondissement.

Je vous propose donc de voter favorablement ces délibérations, en tenant compte des réserves indiquées précédemment concernant Le petit bus, à savoir effectuer des passages plus fréquents et plus longs dans le parc Martin Luther King.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date des 2, 3 et, 4 juillet 2018 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, par laquelle Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention aux associations Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne, ABC puériculture, La Maison de l'Enfance et la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DFPE 97 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne, ayant son siège social 20, rue Santerre (12e), un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 relative à l'activité du relais d'assistant(e)s maternel(le)s – relais d'auxiliaires parental(e)s, la Bulle d'air, sis 60, rue Greneta (2e)

Article 2– Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association ABC puériculture ayant son siège social 9, rue Jean de la Fontaine (16e), un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 relative à l'activité du relais d'assistantes maternelles-relais d'auxiliaires parentales « Le petit jardin », sis 15 Place Aristide Maillol (15e).

Article 3– Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association ABC puériculture, un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 relative à l'activité du relais d'assistantes maternelles-relais d'auxiliaires parentales itinérant « Le petit bus»

Article 5– Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, 35 rue du Plateau à Paris (19e), un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement relative à l'activité des relais d'auxiliaires parental(e)s

Article 6– Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Crescendo dont le siège social est situé 102 C rue Amelot (11^{ème}) , un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement relative à l'activité des relais d'auxiliaires parental(e)s

Article 7 - Une subvention de fonctionnement de 40 796 euros est allouée au Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne (n° tiers SIMPA : 48161, n° dossier : 2020_02685)

Article 8 - Une subvention de fonctionnement de 95 400 euros est allouée à l'association ABC puériculture pour le fonctionnement du relais d'auxiliaires parental(e)s Le petit jardin (n° tiers SIMPA: 17 957 - n° dossier : 2020_02998)

Article 9.- Une subvention de fonctionnement de 191 064 euros est allouée à l'association ABC puériculture pour le fonctionnement du relais d'assistantes maternelles -relais d'auxiliaires parental(e)s (RAM-RAP) itinérant (n° tiers SIMPA: 17 957 - n° dossier : 2020_02997)

Article 10 - Une subvention de fonctionnement de 72 861 euros est allouée à l'association La Maison de l'Enfance (n° tiers SIMPA : 34481- n° dossier: 2020-02792)

Article 11 - Une subvention de fonctionnement de 363 725 €est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (n° tiers SIMPA : 18170- n° dossier : 2020_03011)

Article 12 - Une subvention de fonctionnement de 71 237 €est allouée à l'association Crescendo (n° tiers SIMPA : 9608- n° dossier : 2020_04728)

Article 13 - La dépense correspondant à ces subventions, d'un montant de 835 082 euros sera imputée au chapitre 934, article 65-748 au n° de destination 4221006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, pour l'année 2020.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-06

OBJET : Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros). 2020 DASCO 6

Mme BOUGERET : Cette délibération porte sur des dotations de fonctionnement à hauteur de 42 267 euros, et des subventions d'équipement, qui concerne tous les collèges de l'arrondissement pour l'achat de matériel informatique le plus souvent. Je souhaiterais attirer votre attention sur une subvention qui s'inscrit dans le cadre de l'opération « Tous mobilisés » qui concerne le 17^{ème} arrondissement cette année par rapport au collège Boris Vian, lequel va pouvoir bénéficier de ce dispositif. « Tous mobilisés » donne des moyens supplémentaires concentrés sur un établissement scolaire pendant un an, et ce à tous niveaux. Cela explique notamment la dotation de 328 620 euros pour le seul collège Boris Vian. Ces aménagements ont été vus lors de réunions en présence du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique, dont la dernière date de la semaine dernière, afin de permettre aux collégiens de travailler dans un cadre plus agréable. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2019 DASCO 96, du Conseil de Paris des 1 au 4 octobre 2019, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2020 des collèges autonomes (10 530 809 euros) ;

Vu la délibération 2019 DASCO 97, du Conseil de Paris des 1 au 4 octobre 2019, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2020 des collèges imbriqués avec un lycée (2 717 564 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (42 267 euros), de subventions d'équipement (2 751 580 euros), de subventions dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés » (501 050 euros) et de subventions pour travaux (449 575 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris et 1^{ère} Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DASCO 6 par lequel :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant le tableau joint en annexe, pour un montant total de 42 267 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 2 751 580 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement.

Article 5 : Des subventions d'équipement sont attribuées à certains collèges publics parisiens dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés », suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 501 050 euros.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement.

Article 7 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées à divers collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 449 575 €

Article 8 : La dépense d'investissement correspondante, soit 347 494 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement. La dépense de fonctionnement correspondante, soit 102 081 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement. Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-07

OBJET : Lycées municipaux - subventions d'équipement (316 690 euros) et subventions pour travaux d'entretien (30 642 euros). 2020 DASCO 7

Mme BOUGERET : Cette délibération concerne les lycées municipaux ; plus précisément, pour le 17^{ème} arrondissement, le lycée Maria Deraismes, lequel est encore pour quelques mois sous la responsabilité de la Mairie de Paris et sera bientôt sous celle de la Région Île-de-France, avec une subvention de 4 600 euros pour l'achat de matériel assez accessoire. Nous espérons d'ailleurs que des investissements plus conséquents que l'achat d'aspirateur à 400 euros interviendront pour ce lycée qui a besoin de travaux de rénovation de fond en comble. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Cela relève en effet du structurel.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-11 et L 422-3 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement l'octroi de subventions d'équipement et de subventions pour travaux d'entretien à divers lycées municipaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris et 1^{ère} Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DASCO 7 par lequel :

Article 1 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux lycées municipaux, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 316 690 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées aux lycées municipaux, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 30 642 euros.

Article 4 : La dépense d'investissement correspondante, soit 15 545 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement. La dépense de fonctionnement correspondante, soit 15 097 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement. Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-20-08

OBJET : Subventions (128.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e). 2020 DJS 40

M. CHARPENTIER : Cette délibération concerne l'attribution des subventions pour les Offices du mouvement sportif (OMS) des différents arrondissements. S'agissant de celui du 17^{ème} arrondissement, une subvention de 10 000 euros est proposée en accord avec ce qui avait été convenu avec la Ville, et qui doit permettre à l'OMS d'animer l'ensemble des activités sportives de l'arrondissement.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e arrondissements et au Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e) ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DJS 40 par lequel :

Article 1 : Sont adoptés le principe de l'avenant à la convention annuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les treize conventions annuelles d'objectifs ci-jointes prévoyant l'attribution de subventions visées aux articles 3 à 15 et les conditions de ce soutien.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Office du Mouvement Sportif du 17^e arrondissement, (n° 16333 / 2020_00269), 16/20, rue des Batignolles (17e), au titre de l'exercice 2020.

Article 16 : La dépense correspondante, d'un montant total de 128.000 euros, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2020 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-20- 09

OBJET : Subventions (110.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations sportives locales (17e). 2020 DJS 67

M. CHARPENTIER : Cette délibération porte sur les subventions à destination des associations soumises à des conventions pluriannuelles d'objectifs. Il s'agit donc des grandes associations du 17^{ème} arrondissement, plus précisément de 4 associations : le SCUF pour lequel une subvention de 65 000 euros est proposée, La Salésienne de Paris pour laquelle une subvention de 15 000 est proposée, le Club sportif Pouchet pour lequel une subvention de 7 500 euros est proposée ; pour l'ensemble de ces 3 associations, aucune remarque n'est à formuler : elles sont très actives, les conventions d'objectifs ne posent pas question ; en revanche s'agissant de la quatrième association, le Club des Ternes, pour lequel une subvention de 22.500 euros est proposée, il existe de puis quelques mois des difficultés que nous avons pu nous-mêmes constater, notamment au sein de sa section football par rapport à l'encadrement des jeunes (la section tennis semble quant à elle s'être redressée). Nous avons eu l'occasion de nous rendre sur le terrain et avons observé que ces difficultés étaient réelles. De manière à ne pas pénaliser les autres associations visées par ces subventions, je vous propose de voter favorablement cette délibération, avec toutefois une attention particulière qui sera portée par les élus municipaux sur les actions du Club sportif des Ternes visant à redresser sa situation, et à obtenir un encadrement des enfants en cohérence avec les objectifs demandés. Ce sujet est sous surveillance. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Il convient en effet d'être vigilant quant à l'encadrement de la section football du Club sportif des Ternes.

M. DUBUS : S'agissant de la subvention destinée à La Salésienne de Paris, tous les ans nous constatons qu'elle baisse. Cette année ne déroge pas à la règle. Il est dit qu'il s'agit d'une association qui est bien gérée, et pour ce motif ses subventions baissent. Elle possède des fonds propres conséquents, et mène une action considérable. Un certain nombre d'entre nous a assisté aux vœux de cette association la semaine dernière. Un projet extrêmement ambitieux y a été annoncé, notamment un programme extrasportif remarquable concernant certaines écoles. Il conviendrait de se battre davantage, lors de la prochaine mandature, pour que leur subvention ne soit pas systématiquement baissée chaque année. Ce club a certes des moyens, personne ne le nie, mais baisser systématiquement la subvention chaque année semble passablement inconvenant.

M. CHARPENTIER : Merci monsieur Dubus de vous intéresser à la Salésienne de Paris. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une association qui est très bien gérée, et possède une trésorerie extrêmement importante. Sans avoir les chiffres exacts, il est mentionné plusieurs centaines de milliers d'euros. Avons-nous besoin de leur fournir une aide plus conséquente si leur trésorerie peut être utilisée ? Par ailleurs, cette association a été aidée par la Mairie d'arrondissement par d'autres biais. En effet, une association n'a pas uniquement besoin d'argent, nous avons donc fourni un soutien en débloquent des créneaux afin de leur permettre d'accompagner leur projet pédagogique, en développant un TEP à Courcelles qui est transformé en terrain de football, et en les résidentialisant sur le terrain de football et de tennis d'Asnières. Concrètement, il n'est pas nécessaire de donner uniquement de l'argent, et si la subvention est en baisse il n'est pas nécessaire de l'augmenter en réalité.

M. BOULARD : Vous noterez d'ailleurs que le président de La Salésienne ne s'est jamais plaint de la baisse de la subvention, il fait preuve d'une saine gestion, et nous l'en félicitons. Nous avons eu l'occasion de primer ses équipes jeunes qui ont remporté des trophées historiques de la Coupe de Paris, doublés sur les moins de onze et de treize ans. Nous avons également aidé cette association à obtenir un local à sa demande. Je salue d'ailleurs le travail effectué par M. CHARPENTIER auprès de La Salésienne. Il convient de ne pas retenir uniquement le montant de la subvention, mais aussi prendre en compte la demande des dirigeants ; en l'occurrence, depuis quelques années l'aide porte sur d'autres aspects que M. CHARPENTIER a rappelé : les créneaux, et la possibilité de résidentialiser leur club sur un site. Il s'agit d'un club qui se développe également sur d'autres sections. Tout ne passe pas nécessairement par la subvention. Leur demande n'était pas de cette nature, elle portait sur le déblocage de sections qu'ils sont en train de lancer. Il convient de féliciter Aymeric De Tilly pour le travail très structurant effectué dans le 17^{ème} que la Mairie d'arrondissement soutient bien évidemment.

Mme KUSTER : Monsieur le Maire, vous venez de m'ôter les mots de la bouche. Depuis le début de la mandature, nous sommes en lien très étroit avec cette association. Il est en effet important de souligner que tout ne passe pas obligatoirement par des subventions. Nous avons beaucoup travaillé avec messieurs CHARPENTIER et BOULARD depuis le début de la mandature sur le besoin qui est le leur de disposer d'un local adapté. Il s'agissait là de leur priorité première Porte d'Asnières, et de leur souhait réel. Ensuite, tout un travail a été fourni particulièrement sur les créneaux, comme cela vient d'être rappelé. Il convient donc de prêter attention M. DUBUS, vous qui êtes normalement assez sensible à l'utilisation des deniers publics, à ce que ce dernier Conseil ne se transforme pas en surenchère par rapport à des dossiers qui, qui plus est, ne méritent pas d'être pointés, puisque nous avons toujours travaillé en symbiose totale avec le président Aymeric De Tilly quant à des besoins auxquels nous avons répondu. Je souhaitais également saluer le travail mené par M. CHARPENTIER en lien direct avec Aymeric De Tilly et l'ensemble de l'association de La Salésienne. Ceux qui ont assisté à ses vœux, mais aussi à la création de l'initiative « Les 17 talents du 17^{ème} » par notre Maire monsieur BOULARD, ont pu constater que La Salésienne a été honorée. Ce soir, réjouissons-nous et fêtons La Salésienne.

M. DUBUS : Il s'agit de quelque chose que nous pratiquons depuis le début de la mandature : nous avons déposé un vœu lorsque j'appartenais à votre majorité, et nous avons tous voté pour demander une augmentation de la subvention. Donc ne dites pas l'inverse de ce que vous avez fait.

M. BOULARD : Les choses ont évolué depuis plusieurs années monsieur DUBUS.

M. DUBUS : Précisément, pas dans le bon sens.

M. BOULARD : Le montant des subventions est une chose, il n'est plus tout à fait le même que cinq ans auparavant. Le club évolue. Je veux d'ailleurs remercier la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui a eu un dialogue permanent avec M. CHARPENTIER et avec La Salésienne afin de débloquent les créneaux, chose qui n'est pas toujours aisée. Il conviendra certainement d'aller plus loin quant au stade de la Porte d'Asnières. Je crois que le montant des subventions doit être fonction des projets et de la capacité d'autofinancement. En l'occurrence, La Salésienne est capable de financer des projets. J'entends le débat et la volonté à l'approche des échéances électorales de se l'approprier, mais je crois qu'il convient d'avoir une vision globale.

Mme KUSTER : Depuis que je ne suis plus Maire, je n'ai pas eu l'habitude de prendre beaucoup la parole. Étant donné que c'est le dernier conseil, je me l'autorise. L'ordre du jour est léger, qui plus est. Quand vous dites M. DUBUS « votre majorité », vous devriez corriger par

« notre majorité » : vous en faisiez partie. J'aimerais ici ce soir autour de cette table que chacun se rappelle son parcours, à qui il le doit, et que nous partagions un moment d'humilité de part et d'autre.

M. BOULARD : Merci madame la Députée.

M DUBUS : Je rappelle que cette discussion concerne La Salésienne, le reste importe peu et nous y reviendrons. Concernant la demande que nous avons renouvelée chaque année, elle est précise : l'augmentation du nombre de licenciés fait que, théoriquement, et selon les critères d'attribution des subventions de la Ville de Paris, le montant alloué augmente. Quant au changement de majorité, l'avenir dira s'il y aura des changements de majorité dont on ignore les objectifs et les desseins, y compris pour les députés.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 signées le 4 juillet 2018 et le 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à quatre associations sportives locales du 17^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DJS 67 par lequel :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'avenant aux conventions pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants ci-joints prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 7, pour la saison 2020/2021, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 65.000 euros est attribuée au Sporting Club Universitaire de France (n°16711 (D01353)/2020_02332) 31, rue Gauthey (17^e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2020.

Article 4 : Une subvention de 22.500 euros est attribuée à l'association Club Sportif Ternes Paris Ouest (n°2045 (D 06924) / 2020_04825) au 25, rue Lantiez – MDA 17 (17^e), au titre de l'exercice 2020.

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à Salésienne de Paris (n°D04762/ n°17697 / n°2020_04826) –66 bis, avenue de Villiers (17^e) au titre de l'exercice 2020.

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 7.500 euros est attribuée au Club Sportif Pouchet Paris XVII (n°X05483 / 3321 / 2020_02500) –C/o CQFD Maison de quartier 3, rue Louis Loucheur (17^e) au titre de l'exercice 2020.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée sur la section fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2020 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-20-10

OBJET : Location de l'immeuble 8 rue Dautancourt (17^e) à la RIVP –Bail emphytéotique. 2020 DLH 7

M. CHARPENTIER : Cette délibération concerne dans son intitulé la location d'un l'immeuble 8, rue Dautancourt. En réalité, il s'agit d'une préemption préalable à une location, et non pas uniquement d'une location, pour un montant de plus de 13 millions d'euros (13 230 000 euros précisément). Vous connaissez la position de la majorité quant aux préemptions : nous sommes contre, et je vais vous rappeler pourquoi : cet argent devrait être investi dans la rénovation du parc social plutôt que dans l'achat, à grands frais, de petites surfaces dans ce quartier. Je rappelle qu'entre 2018 et 2019, les préemptions ont représenté 34 millions d'euros. En 2020, nous sommes déjà à 13 millions. L'immeuble en question n'est pas en péril. Il n'existe aucune nécessité de le rénover. Par ailleurs, cette préemption ne crée aucun logement. Il s'agit d'une opération de maquillage visant à faire croire que du logement social est fait, alors que ceci est faux : rien n'est créé, et les finances de la Ville s'en trouvent dégradées.

Je vous demande de voter contre cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de soumettre à l'agrément du conseil d'arrondissement les conditions de location à la RIVP de l'immeuble 8, rue Dautancourt (17^e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 10 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis défavorable est donné au projet 2020 DLH 7 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société RIVP (ou un autre bailleur social du groupe RIVP), dont le siège social est situé 13, avenue de la Porte d'Italie (13e) un bail à caractère emphytéotique portant location de l'immeuble 8, rue Dautancourt (17e), cadastré DL 159, après transfert de la propriété de ce dernier. La location sera assortie des conditions essentielles suivantes :

- le bail prendra effet à compter de la date de sa signature ou, si elle est plus tardive, à la date de remise de l'immeuble au preneur à bail. Sa durée sera de 65 ans ;
- le preneur à bail prendra la propriété dans l'état où elle se trouvera à la date d'effet de la location ;
- le preneur à bail renoncera à demander toutes indemnités ou dommages intérêts en raison des défauts apparents ou cachés qui pourront résulter de la nature du sol et du sous-sol ;
- le preneur à bail souffrira des servitudes passives, apparentes ou occultes qui grèvent ou pourront grever la propriété louée ; en sa qualité d'emphytéote, le preneur à bail bénéficiera des droits réels lui permettant notamment d'opérer sur la propriété tout changement, amélioration ou construction en application de l'article L.451-7 du code rural et de la pêche maritime ;
- à l'expiration du bail, de quelque manière que cette expiration se produise, la totalité des aménagements et équipements réalisés par le preneur à bail deviendra, sans indemnité, propriété de la Ville de Paris ;
- pendant toute la durée de la location, le preneur à bail devra assumer la charge de tous les travaux d'entretien et de grosses réparations, y compris ceux que l'article 606 du Code Civil met d'ordinaire à la charge du propriétaire ;
- le preneur à bail sera autorisé à consentir et à renouveler des locations, y compris celles relevant des articles L.145-1 et suivants du code de commerce, pour une durée expirant au-delà de celle du bail emphytéotique. Les contrats de location ainsi conclus se poursuivront dans les mêmes conditions au terme du bail emphytéotique, la Ville de Paris les reprenant et devenant bailleur direct des locataires de l'emphytéote ;
- le preneur à bail aura la faculté de céder au prix du marché la totalité des surfaces de commercialité sous réserve d'un intéressement de la Ville de Paris sur le prix de cession correspondant à 50% des prix hors taxes de cession par l'acquéreur de toute ou partie de ladite commercialité, nets des frais, droits, taxes et honoraires dus par le preneur à bail aux termes de l'acte de mutation et nets des frais de l'acte complémentaire constatant le paiement de l'intéressement par le preneur à bail à la Ville de Paris.
- le loyer capitalisé sera fixé à 4 350 000 euros et sera payable :
- à hauteur de 10.000 euros dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la signature de l'acte, par les comptabilités des notaires du bailleur et du preneur ;
- pour le reliquat trois mois après la décision d'agrément prévue par les articles R 331-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et au plus tard deux ans après la date de signature du bail.
- en fin de location, l'immeuble réalisé devra être rendu à la Ville de Paris en parfait état d'entretien et de réparations de toute nature ;
- dans l'hypothèse où la Ville de Paris serait amenée à aliéner sa propriété, un droit de préférence sera donné au preneur à bail;
- le preneur à bail devra, en outre, acquitter pendant la durée du bail, les impôts, taxes et charges de toute nature grevant ou pouvant grever la propriété ;
- tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité du bail, et de ses avenants, qui seront passés par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail;

Article 2 : Cette recette sera inscrite sur le budget municipal pour les exercices 2020 et suivants.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 4

Suffrages exprimés contre : 26

Abstention : 2

DELIBERATION N°17-20-11

OBJET : Subventions (50.000 euros) à cinq associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 ou 2019, 2020 DAC 387

Mme GORDON-SCHOR : Cette délibération porte sur cinq conventions pluriannuelles ; sera principalement évoquée celle visant les Amis du musée des sapeurs-pompiers, association située précédemment Porte Champerret ayant déménagé à Saint-Ouen dans un immeuble appartenant à la Ville. Néanmoins, avec la caserne, le 17^{ème} arrondissement est concerné. L'association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris a pour objet de faire connaître l'histoire des sapeurs-pompiers et l'existence de leur patrimoine, ainsi que de cultiver le devoir de mémoire par rapport à leur rôle important au cours des deux guerres mondiales dans la lutte contre les effets des bombardements, et pendant la Résistance. L'association a souhaité créer un musée consacré à l'histoire, ce qui est formidable dans la mesure où il s'agit de personnes extraordinaires. Ce musée abritera un ensemble de véhicules et de matériels ayant servi au secours des victimes. Cette association a été créée par Napoléon I^{er} en 1811. Il est demandé de voter une subvention de 15 000 euros au titre de l'année 2020.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 12 février 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 14 octobre 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 12 juillet 2018 conclue entre la Ville de Paris et l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 11 avril 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 26 février 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association Les Pas Sages des Vignoles ;

Vu le Projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions d'équipement à cinq associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire ;

Sur le rapport présenté par Mme Murielle GORDON-SCHOR, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DAC 387 par lequel :

Article 2 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019, une subvention d'équipement de 15.000 euros est attribuée à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris, 17 boulevard Gouvion Saint-Cyr 75017 Paris, au titre de l'année 2020. 123462 ; 2020_04106.

Article 6 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 50.000 euros, sera imputée sur les budgets d'investissement de la Ville de Paris de 2020 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-12

OBJET : Subventions de fonctionnement (285 150 euros) à 90 associations pour le financement de 100 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 1^{ère} enveloppe) et subventions d'investissement (26 000 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires. 2020 DDCT 9

Mme JOHNSON : Cette délibération vise des subventions de fonctionnement destinées à 90 associations pour le financement de 100 projets dans les quartiers populaires. Il s'agit de la première enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville, et de subventions d'investissement à deux associations situées en quartier populaire. Le montant des subventions de fonctionnement est de 285 150 euros, et de 26 000 euros pour les subventions d'investissement au niveau parisien. S'agissant de notre arrondissement, 10 associations sont concernées, pour lesquelles nous avons souhaité, avec les directions de la Ville, voter la première enveloppe assez conséquente avant d'entrer en période électorale afin de sanctuariser les financements. Dans le 17^{ème} arrondissement, sont visés : Séjour Sportif Solidaire à la Recyclerie pour des ateliers collectifs et des animations dans l'espace public autour du tri, du réemploi, et du traitement des encombrants, il s'agit d'une reconduction à hauteur de 2 000 euros ; l'AECS pour des ateliers éducatifs, culturels et sportifs visant à consolider le lien social intergénérationnel dans la réussite éducative à hauteur de 3 000 euros ; Calliope Cité des arts, de la parole et du bien dire pour des promenades contées à hauteur de 4 000 euros ; CEPIJE Ozanam pour mieux se connaître et mieux s'orienter (ateliers de découverte) à hauteur de 3 000 euros ; le Centre de la Médiation et des Espaces Familiaux pour des groupes de parole à destination des femmes victimes de violences à hauteur de 2 500 euros ; CQFD Comité de Quartier Bessières, pour des animations intergénérationnelles à travers les repas à destination des personnes âgées et des animations de soutien scolaire à hauteur de 2 000 euros ; Ecoute Habitat 17 Amicale des Locataires, pour des ateliers linguistiques portant sur l'apprentissage du français à hauteur de 2 000 euros ; l'Association Olympe qui s'investit beaucoup dans l'accès au droit et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences à hauteur d'une reconduction de 2 500 euros ; l'association Quartier de Soleil travaillant sur l'échange et l'ouverture culturelle à destination des familles pour développer des actions culturelles et rompre l'isolement de certaines femmes ou familles du quartier à hauteur de 3 500 euros ; et Vagabond Vibes œuvrant dans le domaine de la musique pour tous, une dynamique collective de musique pour les adolescents du quartier à hauteur de 1 500 euros. La partie concernant spécifiquement le 17^{ème} arrondissement s'élève à 26 000 euros.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération portant sur des subventions destinées à 100 associations des quartiers populaires.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DDCT 9 par lequel :

Article 1: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association 3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE (188896) pour une action 'Ressourcerie Ephémère' (2020_01835).

Article 14: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF - AECS (3461) pour une action 'Établir et consolider le lien social' (2020_01369).

Article 20: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association CALLIOPE - CITÉ DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE (190100) pour une action 'promenade contée' (2020_01386).

Article 21: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CENTRE DE LA MEDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX - CMEF17 (191175) pour une action 'GROUPE DE PAROLE DE FEMMES victimes de violences.'(2020_01178).

Article 22: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES OZANAM (CEPIJE OZANAM) (181768) pour une action 'Qui je suis ? Où je vais ? Mieux se Connaitre pour Mieux s'Orienter !'(2020_00475).

Article 29: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association CQFD BESSIERES COMITE DE QUARTIER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SECTEUR BESSIERES (13325) pour une action 'Animations intergénérationnelles dans le quartier' (2020_01389).

Article 35 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ECOUTE HABITAT 17 AMICALE DES LOCATAIRES (11665) pour une action 'Apprendre le français' (2020_01259).

Article 69: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association OLYMPE (191870) pour une action 'Accès aux droits et accompagnement des femmes victimes de violences' (2020_01745).

Article 77: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (11985) pour une action 'Échange et ouverture culturelle à destination des familles.' (2020_01352).

Article 89: Une subvention d'un montant de 1500 euros est attribuée à l'association VAGABOND VIBES (3081) pour une action 'Musique pour tous : vers une dynamique collective d'adolescents' (2020_01997).

Article 93 : Les dépenses correspondantes aux projets, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville, s'élèvent au total à 285 150 euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

Article 94 : Les dépenses correspondantes aux projets d'investissement en quartiers populaires, s'élèvent au total à 26 000 euros et seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, domaine fonctionnel P52 Politique de la ville, au chapitre 905, nature 20422 du budget d'investissement 2020 et suivants de la Ville de Paris.

M. DELASSUS n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-20-13

OBJET : Subventions (895.000 euros) et conventions avec 30 sociétés gérant 35 salles de cinéma indépendantes à Paris. 2020 DAC 545

M. LAVAUD : Cette délibération traite, comme tous les ans, du budget de fonctionnement des salles de cinéma classées d'art et d'essai. Notre arrondissement est concerné par deux salles : le Cinéma des Cinéastes à hauteur de 30 000 euros, subvention reconduite à l'identique ; et le Club de l'étoile, subvention également reconduite à l'identique. Je rappelle que, dans ce dernier cinéma, se tient le festival de courts-métrages « Le court nous tient » que nous soutenons. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de signer 30 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 30 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Bertrand LAVAUD, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DAC 545 par lequel :

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14, rue de Troyon (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620-2020_05540

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy (17e) Paris, au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e).182368-2019_10350

Article 31 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 30 conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 32 : Les dépenses correspondantes, soit 895.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-20-14

OBJET : Subventions (101 500 euros) et avenants avec cinq associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville. 2020 DAE 30-DAE/ DASES/DDCT

M. MALLO : Cette délibération est relative à l'octroi d'une subvention de 25 500 euros concernant notre arrondissement, laquelle est destinée à l'Association Générale des Familles (AGF), que nous connaissons très bien et qui œuvre dans les 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Cette subvention porte sur les actions suivantes : parcours personnalisé pour l'emploi, avec je le rappelle une permanence rue Jean Leclaire ; un forum annuel pour l'emploi à la Mairie du 17^{ème} arrondissement ; la participation à la commission extramunicipale pour l'emploi et le développement économique dont cette association est membre ; l'accès au droit en vue de faire face aux difficultés budgétaires ou aux litiges

de la vie courante ; et enfin, l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). Cet apprentissage a été reconnu le 3 juillet dernier : l'association a en effet reçu la médaille de la Ville pour l'apprentissage de la langue et de la culture française que j'ai eu l'honneur de remettre à Valérie LANCRENON.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci de valoriser le travail de l'AGF.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, propose au conseil d'arrondissement d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Sur le rapport présenté par M. Benjamin MALLO, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DAE 30-DAE/DASES/DDCT par lequel :

Article 3 : une subvention de 25. 500 euros est attribuée à l'association Association Générale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements, domiciliée 26 rue Cardinet (17e) (PARIS ASSO 1541), selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17è	DAE-BDEL	8000 euros	2020_04683
	DDCT-SPV	1500 euros	2020_04682
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 18è	DAE- BDEL	7000 euros	2020_04684
Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante	DDCT-SPV	1000 euros	2020_04685
	DASES-SEPLEX	4000 euros	2020_04686
Apprentissage du Français langue Étrangère (FLE)	DASES-SEPLEX	2000 euros	2020_04688
	DDCT-SEII	2000 euros	2020_04687

Article 6: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-15

OBJET : Prolongement du Tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e) - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact actualisée accompagnant la demande de permis d'aménager. 2020 DVD 15 DU

Mme PEYRICOT : Il s'agit d'une délibération concernant l'étude d'impact actualisée qui va accompagner la demande de permis d'aménager pour le prolongement du trajet du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Je tenais à signaler que nous avons reçu sur un CD les documents accompagnant cette délibération le vendredi avant le conseil, lesquels comportaient quelque 800 pages. Le conseil d'arrondissement ayant lieu le lundi, Le délai était donc très court. Sur un dossier aussi engageant, la transmission d'une délibération dans de telles conditions n'est pas acceptable. Je pense d'ailleurs que personne n'a eu le temps en prendre connaissance, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, dans la mesure où un seul CD a été adressé pour l'ensemble de la mairie. Je vais tenter de procéder à une synthèse de ces 800 pages en deux pages. .

Je ne vais pas revenir sur toutes les phases de procédure qui se sont déjà déroulées comme l'enquête publique en septembre et en octobre 2018. En février 2019, nous avons approuvé les conclusions de l'enquête, puis adopté la déclaration de projet pour les aménagements, et approuvé la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Dans le cadre de cette enquête publique, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a émis un avis en mai 2018. Il a notamment été recommandé que l'étude d'impact soit actualisée à l'occasion de la procédure de dépôt du permis d'aménager en tenant compte de l'approfondissement des études. Une demande de permis d'aménager a donc été déposée le 12 novembre 2019.

Le projet a été présenté en commission des sites en décembre 2019 et a fait l'objet de deux rapports préliminaires favorables des architectes des Bâtiments de France et de l'inspectrice des sites. Dans ce cadre, et conformément à l'avis de la mission, l'actualisation de l'étude d'impact a été jointe au dépôt de permis d'aménager. Il s'agit de ce document de 800 pages.

Par la suite, une participation du public par voie électronique (PPVE) sera organisée, et aura pour objet le projet de réaménagement décrit à travers le permis d'aménager et l'actualisation de l'étude d'impact. S'en suivra une synthèse des observations et des propositions du public. À partir de l'ensemble de ces éléments, l'instruction du permis d'aménager pourra se poursuivre. Le Code de l'environnement prévoit que les collectivités concernées par les incidences environnementales notables du projet sur leur territoire doivent être consultées en amont de la participation du public. C'est dans ce cadre que nous sommes amenés ce soir à émettre un avis. Cet avis sera consultable dans le cadre de la PPVE.

La Mission a souhaité que l'étude d'impact soit complétée sur le bilan qualitatif des coupes d'arbres, sur les impacts dans l'organisation des déplacements et des stationnements, sur les impacts bruits et vibrations, et que des compléments soient apportés dans l'étude socioéconomique.

Sur le plan opérationnel, je rappelle que pour permettre les travaux d'extension du T3, les réseaux concessionnaires sont actuellement déplacés en dehors de l'emprise de la plateforme. Le démarrage des travaux relatifs aux ouvrages d'art, aux aménagements urbains, et à la plateforme sont prévus à compter de l'automne 2020 pour une mise en service annoncée du tramway à la fin de 2023.

Sur le plan financier, le coût du prolongement est estimé à 200 millions d'euros hors taxes et hors matériel roulant. Pour la période 2015-2020, le projet est inscrit au contrat de plan État-Région (CPER) dans le cadre de l'enveloppe de 265 millions d'euros inscrite pour la ligne « T3 Porte d'Asnières et prolongements », selon la répartition suivante : 60% pour la Ville de Paris, 11,7% pour l'État, et 28,3% pour la Région Ile-de-France.

Je reviens en quelques mots sur l'actualisation de l'étude d'impact. Elle concerne plusieurs aspects :

- la mise en œuvre du « Plan pluie » de la Ville de Paris (par exemple, des noues infiltrantes sont, proposées au niveau des trottoirs du boulevard Berthier, et des espaces verts drainants le long du boulevard de l'Amiral Bruix autour de la Porte Dauphine) ;
- l'insertion du tramway dans son environnement (par exemple, le projet prévoit la mise en place d'un appareil de voie motorisé permettant le retournement d'un tramway en cas de situation perturbée au niveau de la Porte Maillot, ainsi qu'un local de signalisation associé) ;
- les aménagements cyclables (par exemple les traversées de plateformes bidirectionnelles, l'implantation d'arceaux de stationnement supplémentaires, des emplacements Véligo, et des espaces de *free floating* dédiés) ;
- le devenir des ouvrages d'art (il est par exemple acté l'impossibilité de réemployer le souterrain Champerret) ;
- le patrimoine arboré, il s'agit du détail du bilan qualitatif et quantitatif (par exemple, il est à noter l'implantation d'arbres à petit développement dans l'avenue Paul Adam ainsi qu'au niveau du boulevard Gouvion-Saint-Cyr au droit de la future station Villiers) ;
- le diagnostic de la faune et de la flore existant a été complété, et, à cette occasion nous apprenons l'existence de tritons palmés et de crapauds accoucheurs dans le 16^{ème} arrondissement ;
- les mesures vibratoires in situ qui ont été réalisées, accompagnées de simulations pour évaluer le plus finement possible l'impact vibratoire éventuel du prolongement du tramway (il apparaît par exemple nécessaire de traiter une zone complémentaire, au niveau de la place Paul Léautaud, par un système constructif antivibratoire des voies de cette portion) ;
- enfin, l'emplacement des postes de redressement qui a été précisé.

Les 800 pages de ce dossier viennent d'être résumées de la manière la plus concise possible.

Je vous propose d'émettre un avis favorable afin que la demande de permis d'aménager puisse suivre son cours.

M. DUBUS : Je n'aurais pas eu le courage de Mme PEYRICOT pour lire ces 800 pages, d'ailleurs je n'étais pas destinataire du CD en question. Il convient néanmoins de citer un certain nombre de principes quant aux conclusions de la délibération. Dans cette phase de concertation préalable, il est important d'avoir rappelé certains éléments. Tout d'abord, éviter au maximum les abattages d'arbres, ce qui n'est pas toujours le cas ; soyons donc vigilants car nous en avons eu un exemple récemment. Ensuite, limiter les conséquences négatives des travaux sur les riverains et sur les commerçants de l'arrondissement. Puis, minimiser les impacts sur le stationnement et donner la priorité à la circulation de desserte locale. Tous ces sujets sont à peu près repris dans ce document et correspondent aux éléments évoqués lors des réunions de concertation. Nous pouvons donc féliciter l'auteur de ce rapport pour avoir repris ces principes et les avoir bien établis. Il s'agit d'un gage pour l'avenir du respect des points évoqués par la population.

Notre groupe, à l'unanimité de ce Conseil d'ailleurs, a fait adopter un certain nombre de vœux qui sont également repris dans le document en question, et donc transmis et transcrits dans cette étude. Le premier d'entre eux concernait le désamiantage : vous vous souvenez qu'un an de retard avait été pris concernant la portion Porte de La Chapelle – Porte d'Asnières en raison de sondages effectués incorrectement qui avaient amenés à découvrir, lors du perçage de la chaussée, une présence d'amiante à un taux presque équivalent au plus fort de Paris notamment sur le boulevard Bessières. Le désamiantage nécessaire avait entraîné un an de retard sur la livraison de la portion Porte de La Chapelle – Porte d'Asnières. Il était inadmissible de reproduire un tel *imbroglio* causant des retards en défaveur des riverains. Cette fois-ci le planning de réalisation est clair : il prévoit d'éventuels travaux en raison du caractère incertain des sondages, et ce n'était pas le cas pour la portion précédente. Un autre vœu que nous avons fait voter portait sur l'adaptation du plan de circulation : ce point est aussi relativement pris en compte avant le démarrage des travaux. Ceci n'avait pas non plus été le cas précédemment dans la partie Nord. Nous avons donc ici un progrès par rapport à ce qui avait eu lieu sur la portion précédente. Je vous rappelle que de gigantesques embouteillages s'étaient produits au sein du quartier Épinettes-Bessières. L'enquête publique relative à la création du nouveau tronçon aura donc été l'occasion de présenter cette adaptation aux riverains, tandis que l'étude d'impact s'étend largement et avec pertinence sur les conditions de circulation dans le cadre des travaux. Il s'agit donc d'une très nette amélioration par rapport à la précédente tranche du T3.

Reste évidemment la question sur laquelle d'ailleurs des débats ont lieu : celle du bouclage définitif de ce tramway. Les avis sont partagés et contradictoires : certains veulent aller jusqu'au pont de la rue Garigliano, opinion que je partage, d'autres préfèrent pour des raisons environnementales s'arrêter avant. Il conviendra d'avoir ce débat une fois le tramway sera rendu Porte Dauphine, laquelle n'est pas un terminus définitif ; il faudra s'interroger sur la poursuite et le bouclage de ce T3.

Mme PEYRICOT : S'agissant du bilan arboré, il représente un solde positif de 115 arbres par rapport à l'existant.

M. BERTHAULT : Le prolongement du tramway, nous le verrons par la suite à l'occasion de la seconde délibération liée, est un projet structurant de cette fin de mandature, et de celle à venir quant à son bouclage. L'étude d'impact va dans le sens de ce que nous avons effectivement et collectivement demandé. Les remarques qui sont faites sont pertinentes, et je voudrais revenir sur le bilan arbres qui vient d'être précisé par Mme PEYRICOT. Au sein du Conseil de quartier Champerret-Berthier, que j'ai le plaisir d'animer, beaucoup d'émotion a été suscitée à la suite d'une non-communication de la part de la Mission tramway sur l'abattage massif d'arbres dû au déplacement des réseaux. À notre demande, une réunion publique s'est tenue à l'école Berthier portant spécifiquement sur ce sujet. La Mission tramway a ensuite très bien communiqué. Le bilan est globalement positif avec 115 arbres supplémentaires, non pas sur le boulevard Berthier, mais sur la totalité du tracé du prolongement du tramway entre la Porte D'Asnières et la Porte Dauphine. Ce bilan va permettre des aménagements paysagés conséquents, mais aussi une désimperméabilisation des sols, ce qui n'était pas le cas sur le précédent tracé du tramway. Ces exigences répondent donc au Plan pluie de la Ville de Paris.

Un dernier point me semble important de souligner à destination de celles et ceux qui sont inquiets quant à la replantation des arbres : les arbres qui vont être replantés ne sont pas jeunes, ils ont déjà au moins 6 ou 7 ans, et il faut savoir qu'en termes de photosynthèse un arbre de

cet âge pousse plus vite et absorbe davantage de dioxyde de carbone. Comme pour l'organisme humain, lorsqu'il est plus jeune, il fonctionne mieux. Nous allons donc obtenir un meilleur bilan sur des sujets liés aux craintes de pollution entre autres. Un problème de communication a été constaté au début du projet : les habitants nous avaient alertés, et il faut reconnaître qu'il n'est jamais agréable de voir de beaux arbres centenaires être abattus devant chez soi. Nous avons depuis été à même de communiquer. L'étude d'impact, le rôle de la Mission tramway, et la plaquette qui avait été réalisée à la demande de monsieur le Maire afin de faire de la pédagogie à ce sujet ont tous été de nature à apaiser les craintes, comme j'ai pu le constater en me rendant régulièrement dans le quartier ces derniers temps.

Mme NAMIAS : Merci à Mme PEYRICOT pour cette synthèse, je sais le travail que cela représente, et il me semble que les points importants ont été abordés. Néanmoins, et sans avoir lu les documents, je relaie ici des informations ou des préoccupations d'habitants et de riverains. Si ces sujets d'inquiétude figurent dans l'étude, nous en reparlerons en Conseil de Paris, mais permettez-moi de valoriser quelques éléments. Tout d'abord, au sujet de l'information et de la communication : aujourd'hui il manque une communication réelle en amont, c'est-à-dire que les riverains et les commerçants découvrent les travaux le jour où ils sont effectués sans que ceux-ci soient anticipés. Je remercie M. GUERRE qui va voir en amont les commerçants pour les prévenir, mais je parle de la démarche de la Mission tramway : les travaux comme les reconstructions sur les travaux déjà réalisés sont découverts le matin même. Il existe donc un véritable sujet à propos de l'information et de la communication envers les riverains et les commerçants. D'autre part, beaucoup de préoccupations avaient été émises quant au tunnel de la Porte de Champerret. Mme PEYRICOT a mentionné qu'il pourrait être réutilisé.

Mme PEYRICOT : Non. Il n'est pas réemployable.

Mme NAMIAS : Va-t-il être entièrement rebouché ? Mon inquiétude est celle-ci. Utiliser des tonnes de ciment pour boucher un trou fait quelques années auparavant me semble problématique, et j'en parlerai au Conseil de Paris. Il me semble que restructurer tout un tunnel est extrêmement dommageable. Le troisième point que je souhaitais évoquer concerne la partie cyclable. La possibilité de construire un double tronçon a été évoquée ; or, lorsqu'on connaît les difficultés rencontrées par rapport aux pistes cyclables et les dangers existant au niveau du vélo, il semble que le sujet d'inquiétude soit réel. Il en va de même s'agissant de Gouvion-Saint-Cyr : il s'agit d'un tronçon très fréquenté, d'où une véritable problématique à ce propos. En termes de stationnement, les habitants n'ont pas conscience que sur toute la partie Gouvion-Saint-Cyr les stationnements vont disparaître avec l'arrivée du tramway. Il convient de l'avoir fortement à l'esprit, et de se poser la question de savoir si une autre possibilité n'est pas envisageable. Enfin, concernant les voitures, une voie aller sur la partie Maillot et une voie retour sur la partie Champerret fait craindre des embouteillages en l'absence de doubles accès. Nous avons étudié le dossier technique, et la possibilité d'un seul axe avec une double voie avait été identifiée. Il s'agit de sujets sur lesquels je souhaiterais une certaine vigilance. Voici les sujets d'inquiétudes que je transmets, nous en reparlerons en Conseil de Paris. Merci à Mme PEYRICOT pour son retour très explicite.

Mme KUSTER : Sans revenir sur l'historique de ce chantier, ni sur l'attention que les adjoints concernés ou les responsables de conseils de quartier ont porté au dossier, je souhaiterais revenir sur mon constat d'habitante, lequel a toujours constitué un sujet d'inquiétude pour tous mais qui va en s'aggravant, à savoir la tenue du chantier lui-même. Que vous soyez piétons, cyclistes ou automobilistes, la manière dont le chantier évolue suscite depuis longtemps un certain étonnement, tout comme la manière dont la circulation est modifiée, sans information préalable d'ailleurs. Ceci est valable pour la circulation en voiture à une distance de 100 ou 200 mètres en amont du chantier, mais surtout pour la circulation piétonne. Le combat avait concerné le premier secteur, jusqu'à la Porte d'Asnières. Or je suis très inquiète. À l'époque des chantiers du RER E, nous avons pu constater, avec monsieur le Maire, Porte Maillot, des manquements à la sécurisation du chantier. Le vœu que j'ai à formuler, et qui doit être porté par tous car il en va de l'intérêt général, est de vérifier dizaines de mètres par dizaines de mètres si le chantier est réellement sécurisé à l'heure actuelle. Au vu de quelque chose bloqué depuis très longtemps, une incompréhension naît : à quelques mètres près, cela pourrait être sécurisé davantage. Je pense entre autres au tronçon Pereire-Porte des Incomes-Gouvion-Saint-Cyr. Outre les désagréments pour les habitants et les commerçants, il existe là un véritable sujet d'inquiétude. Évidemment la période ne s'y prête peut-être pas, néanmoins et quoi qu'il advienne, le problème de la sécurisation du chantier au sein de la Mission tramway est réel. Je souhaitais attirer votre attention sur ce point.

M. BOULARD : À propos de ce qui a été évoqué précédemment, il est vrai que la Mission tramway a notamment intégré en termes de communication les demandes que nous avons formulées à la suite du prolongement Nord. Un déficit avait été constaté en la matière. La situation s'est améliorée. Tous les habitants ne sont pas atteints par ces communications ; c'est la raison pour laquelle la Mairie d'arrondissement prend le relais. Elle est à l'origine d'initiatives qui ne sont pas forcément pratiquées dans d'autres arrondissements. Nous sommes une Mairie qui a été sur ce plan un soutien et un relais d'informations, avec toutefois la limite due au fait que nous ne pilotons pas la Mission tramway. Je souhaite saluer la volonté d'informer malgré des contraintes techniques assez fortes. L'enjeu des emprises, souligné par Mme KUSTER, et celui de la sécurité des piétons sont des éléments qui demeurent perfectibles. Il convient de le dire. L'insertion du chantier dans l'environnement urbain est complexe : nous sommes allés visiter avec M. MALLO des infrastructures assez impressionnantes à l'angle de la rue Guersant et du boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Ces infrastructures de chantier sont très paralysantes dans le quartier, mais absolument nécessaires en ce qu'elles touchent les réseaux. Je vous le rappelle : jusqu'à l'été nous nous inscrivons dans des travaux liés aux concessionnaires. Le chantier du tramway ne démarrera réellement qu'à partir de septembre 2020. Il existe là un enjeu. L'actualisation d'étude d'impact sera suivie d'un avis électronique demandé en ligne au public ; ce sera l'occasion aussi d'ajouter certaines remarques. Le public pourra le faire, comme l'y autorise la procédure. Voici ce que je souhaitais ajouter quant à cette délibération. Je tiens également à saluer l'engagement des élus du 17^{ème} arrondissement, en particulier celui de Mme KUSTER qui, modestement, n'a pas mentionné le fait qu'elle avait fait en sorte que nous obtenions une station, laquelle n'était pas prévue au sein de ce prolongement et va nous permettre d'améliorer la desserte du quartier Gouvion-Saint-Cyr-Guersant.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L121-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, L126-1, R121-1 et suivants, R122-1 et suivants, R123-1 et suivants, R126-1 à R 126-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants et R103-2 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DVD 123 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le schéma de principe du projet d'extension du tramway de la porte d'Asnières à la porte Dauphine,

Vu la délibération 2018 DVD 40 en date des 20, 21 et 22 mars 2018 par laquelle le Conseil de Paris a émis un avis sur le dossier d'enquête publique présentant le projet de prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine et le déplacement et le renouvellement des canalisations d'eau potable associées,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique remis à la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris le 5 décembre 2018 et transmis aux maîtres d'ouvrage par le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris le 20 décembre 2018 ;

Vu le dossier sur l'étude d'impact accompagnant la demande de permis d'aménager avec le projet de prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine, à Paris 16^e et 17^e arrondissements, ci-annexé (annexe 1) modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le dossier comporte des documents concernant respectivement le 16^{ème} et le 17^{ème} arrondissement. Ces documents, pour chaque arrondissement, sont organisés de la manière suivante :

- **Sous-dossier 1** : Le plan de situation du projet

- **Sous-dossier 2** : Notice d'aménagement du permis d'aménager ;

- **Sous-dossier 3** : Les plans existants

o Planche 1 : Bd Berthier, Av Paul Adam, Av Mallarmé ;

o Planche 2 : Av Mallarmé, Bd Gouvion-Saint-Cyr ;

o Planche 3 : Bd de l'Amiral Bruix ;

o Planche 4 : Bd de l'Amiral Bruix, Bd Lannes ;

- **Sous-dossier 4** : Les Plans projetés

o Planche 1 : Bd Berthier, Av Paul Adam, Av Mallarmé ;

o Planche 2 : Av Mallarmé, Bd Gouvion-Saint-Cyr ;

o Planche 3 : Bd de l'Amiral Bruix ;

o Planche 4 : Bd de l'Amiral Bruix, Bd Lannes ;

- **Sous-dossier 5** : Le bilan de la concertation

- **Sous-dossier 6** : L'étude d'impact initial

o Préambule et description du projet ;

o Description de l'état initial de l'environnement ;

o Solutions de substitutions ;

o Impacts et mesures ;

o Effets cumulés ;

o Réseau Natura 2000 ;

o Vulnérabilité climat et risques majeurs ;

o Chapitre spécifique sur les infrastructures de transport ;

o Évaluation environnementale MECDU ;

o Méthodes et auteurs ;

o Résumé non technique ;

o Annexes ;

o Les éléments de réponse de la maîtrise d'ouvrage aux avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales (pièce H du dossier d'enquête publique) ;

- **Sous-dossier 7** : L'étude d'impact actualisée

o Préambule et description du projet ;

o Description de l'état initial de l'environnement ;

o Les solutions de substitutions ;

o Les impacts et mesures ;

o Les effets cumulés ;

o Le réseau Natura 2000 ;

o Vulnérabilité climat et risques majeurs ;

o Chapitre spécifique sur les infrastructures de transport ;

o Les méthodes et auteurs ;

o Résumé non technique ;

o Les annexes ;

Vu la délibération 2019 DVD 1 DU en date du 12 février 2019 par laquelle le Conseil de Paris adopte la déclaration de projet relative aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville concourant à l'opération de prolongement du Tramway T3 jusqu'à la Porte Dauphine et approuve la mise en compatibilité du PLU de Paris avec ce projet ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement d'émettre un avis sur le dossier présentant le projet du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16^e et 17^e) comprenant l'actualisation de l'étude d'impact accompagnant la demande de permis d'aménager ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DVD 15 DU par lequel :

Article 1 : Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable sur le dossier, joint en annexe 1 à la présente délibération, présentant l'opération de prolongement du tramway T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16^e et 17^e) comprenant l'étude d'impact actualisée accompagnant la demande de permis d'aménager.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairies des 16^e et 17^e arrondissements et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-16

OBJET : Protocole d'engagement relatif au financement du prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16^e et 17^e). 2020 DVD 19

Mme PEYRICOT : Cette délibération traite de l'engagement sur le financement du prolongement du tramway. Le dossier d'avant-projet, inscrit au SDRIF de 2013 et au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, a été approuvé par le conseil Ile-de-France Mobilités en décembre 2019, pour un coût global de 200 millions hors taxes (282 millions TTC). Ce montant intègre le coût de rénovation de la gare routière de la Porte Champerret, estimé à 5,6 millions d'euros hors taxes. Ainsi, au stade de l'avant-projet, la répartition des coûts entre les différentes maîtrises d'ouvrage est la suivante :

- le système de transport, sous maîtrise d'ouvrage RATP : 74 millions d'euros hors taxes, incluant la rénovation de la gare routière de la Porte Champerret ;
- l'insertion urbaine, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris : 126 millions d'euros hors taxes.

Plusieurs conventions de financement ont déjà été votées entre l'État, la Ville de Paris, et le STIF relativement au dossier d'objectifs et caractéristiques principales (DOCP) et aux études d'avant-projet (AVP).

Le CPER 2015-2020 a été signé en juillet 2015. Il est destiné au financement du prolongement du T3 à l'Ouest pour un montant de 265 millions d'euros hors taxes. Cette enveloppe a déjà été sollicitée pour la réalisation du T3 Nord ainsi que pour les études préliminaires et d'avant projet du prolongement de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine.

Il en résulte un reliquat de 53,60 millions d'euros hors taxes mobilisables au titre du CPER 2015-2020. Le présent protocole a pour objectif de sécuriser le financement de l'opération sur le périmètre du « système de transport » dont la RATP assure la maîtrise d'ouvrage. Le reliquat de 53,60 millions d'euros hors taxes du CPER est ainsi mobilisé, de même qu'une enveloppe de 27,12 millions? 27 millions sur enregistrement vocal émanant de la Ville de Paris (en anticipation de sa participation dans le cadre du dispositif qui succèdera à l'actuel CPER). La Ville de Paris prend l'engagement de financer 60% du coût du T3 Ouest, hors coût de rénovation de la gare routière Champerret qui est financée par la RATP. L'État, la Région Ile-de-France, et la Ville de Paris conviennent de proposer l'inscription prioritaire du « restant à financer » de l'opération de prolongement du T3 Ouest à Porte Dauphine au prochain CPER, soit 169 millions d'euros hors taxes.

Il faudra être vigilant, je le précise, quant au respect des engagements de la RATP sur la gare de Champerret, et s'assurer que l'article 3 du présent protocole soit respecté, notamment dans son alinéa précisant qu'une convention d'étude, d'un montant de 500 000 euros, devra être validée en 2020 pour les études d'avant-projet de la rénovation de la gare routière de Champerret.

Je vous propose d'émettre un avis favorable quant à cette dernière délibération de la mandature ; et si vous le permettez monsieur le Maire, je souhaiterais simplement vous remercier, ainsi que Mme KUSTER, et saluer Patrick MEERT.

M. BOULARD : Patrick MEERT a été l'ingénieur de la Ville en charge de la coordination des espaces publics pendant de nombreuses années, voire quelques décennies. Il a pris sa retraite il y a quelques années, et nous le regrettons unanimement sur ces bancs.

M. BERTHAULT : S'agissant de cette dernière délibération, Mme PEYRICOT l'a rappelé et je l'en remercie, la rénovation de la gare routière Champerret est inscrite. Cela peut paraître naturel à la lecture de la délibération, mais cela n'est pas le cas. L'ensemble du Conseil d'arrondissement qui avait voté à l'unanimité le vœu visant à faire inscrire la gare routière dans ce contexte avait porté l'argument à deux reprises au Conseil de Paris. Le dialogue entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris a été fructueux. Aujourd'hui cette rénovation est actée. Si elle n'avait pas figuré dans ce document, il est peu probable que la rénovation aurait eu lieu une fois que l'ensemble du tracé du tramway terminé. Il est donc très important de disposer de cet écrit. J'émetts toutefois une réserve, nous avons d'ailleurs eu une réunion récemment avec monsieur le Maire à ce sujet : un très beau projet est prévu pour la rénovation de cette gare routière, mais nous sommes au cœur d'un sujet de financement, et je ne voudrais pas que nous retrouvions entre la Ville, la Région et la RATP se renvoyant la balle à ce sujet. Il semble que le schéma soit celui-ci, j'attire donc simplement votre attention sur ce point qui sera mentionné lors du dernier Conseil de Paris le 4 février prochain. Nous aurons l'occasion de le suivre, et de l'inscrire dans le temps afin que cette mandature, mais aussi la prochaine, puisse en tenir compte. La sécurisation du financement de cette rénovation dans la clarté entre la RATP, la Ville et la Région est un sujet essentiel. Nous sentons bien aujourd'hui que tout est prêt, que toutes les bonnes volontés sont là, néanmoins le financement et le calendrier posent encore question. Compte tenu des délais d'étude et de rénovation, nous savons que la gare routière ne sera probablement pas en service sous sa forme rénovée au moment de la livraison du T3. Il pourrait y avoir un délai de 3 à 6 mois, ce qui n'est pas grand-chose en soi. En tout état de cause, cela signifie qu'il importe que la question du financement soit traitée dès à présent dans la transparence. Ce n'est pas encore le cas, c'est la raison pour laquelle nous préciserons de nouveau ce sujet en Conseil de Paris avec M. BOULARD.

M. BOULARD : Je veux particulièrement saluer l'engagement de Mme KUSTER et de M. BERTHAULT quant à ce projet de rénovation de la gare routière place Stuart Merrill, dans la mesure où un certain nombre de vœux ont été déposés au Conseil de Paris. Je salue également la position de l'exécutif qui nous a finalement suivis. L'initiative appartient désormais à la RATP. Nous avons eu des réunions très claires à ce sujet. La Ville soutient les propositions que nous avons formulées. Elles ont été suivies, malgré le temps que cela a pris. Il serait dommage de faire passer le tramway Porte de Champerret sans revoir ce terminal de bus et la place Stuart Merrill, qui ont absolument besoin d'une rénovation ; cette dernière comporte des contraintes architecturales, comme rappelé par M. BERTHAULT : l'architecte Jean Prouvé est connu, et il n'est pas possible de raser cette place. L'idée est de l'aérer et de la végétaliser, nous avons demandé un certain nombre de garanties sur ces points. Il nous faut évidemment l'accord de la RATP à ce sujet.

Mme LEPETIT : À l'occasion de cette délibération portant sur une partie du financement du prolongement du T3, je voudrais souligner les investissements extrêmement importants que représente ce type d'infrastructure. Je le fais parce que nous avons souvent eu des débats qui ont pu paraître, et je le comprends, ergotant à propos d'un certain nombre de sujets ; et ce, compte tenu des sommes colossales et des travaux également titanesques en jeu. Force est de constater dorénavant que le déroulé du prolongement nous fait connaître de plus en plus précisément la manière dont les travaux sont menés. Les Parisiens eux-mêmes subissent lesdits travaux. Cela est pénible parce que très long et sans visibilité sur la durée exacte de ces derniers : supporter trois ou quatre ans de travaux est très désagréable à assumer au quotidien. Or, le rôle de la Mairie d'arrondissement, et celui de la Marie de Paris, est de les accompagner. Vous avez d'ailleurs, les uns et les autres, beaucoup évoqué la Mission tramway lors de la précédente délibération. Cette mission est composée principalement d'ingénieurs, et en dépit du fait que nous ayons obtenu une personne en charge de l'information et de la communication lors du prolongement de la Porte d'Asnières, il est de notoriété publique qu'il s'agit d'une mission difficile. Il convient de disposer de moyens, en termes de crédits et de temps disponible, afin de s'assurer au jour le jour du suivi des travaux. Par ailleurs, les entreprises peuvent elles aussi être tributaires d'autres acteurs, je pense notamment aux réseaux, lesquels sont remis à neuf à cette occasion et qui connaissent des travaux allant au-delà des délais impartis. Ce type de chantier demande donc un accompagnement. Je pense qu'il conviendra de profiter de la nouvelle mandature pour demander au nouveau Maire de Paris, et au nouvel adjoint en charge des transports, de mettre en place une véritable information à destination des riverains : ce sont eux qui sont en première ligne. Il est insuffisant de se contenter de le dire, cela fait des années que des problèmes perdurent à ce niveau. Une fois les travaux terminés, les habitants pourront profiter pleinement de ce formidable moyen de transport qu'est le tramway, et petit à petit

oublier les désagréments. Sur tout le pourtour du tramway, le paysage urbain change, la voirie est améliorée, des espaces verts voient le jour au sein de ces quartiers qui n'en ont pas beaucoup. Il s'agit donc d'une avancée pour tous ; c'est pourquoi il convient, au-delà de la Mission Tramway qui est avant tout un exécutant - et sans doute dès le départ de la prochaine mandature - exercer ce type de pression, amicale certes, sur celui ou celle qui sera en charge des transports. Cela me paraît important que les directions ne portent pas seules l'information, laquelle concerne l'ensemble de nos concitoyens. Enfin, et je terminerai sur ce point, le plus beau succès pour le tramway réside dans le fait de vouloir le prolonger en 2020, peut-être à terme de vouloir qu'il fasse le tour de Paris, alors même que sa création ne faisait pas l'unanimité en 2001 ou 2002. Là réside le plus beau succès du tramway.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de signer un protocole d'engagement en tant que financeur aux côtés de l'État et de la Région Île-de-France, en tant que maître d'ouvrage aux côtés de la Régie Autonome des Transports Parisiens et aux côtés de l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités, relatif au financement du prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e).

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2020 DVD 19 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un protocole d'engagement avec l'État et la Région Île-de-France relatif au financement du prolongement du Tramway T3 Ouest de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine (16e et 17e). Le texte de ce protocole est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 32 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-17

OBJET : Vœu relatif à la restauration scolaire au collège Mallarmé. V17202001

Mme BOUGERET donne lecture du vœu.

Considérant les difficultés rencontrées depuis la rentrée 2019 en matière de restauration scolaire au sein du collège Stéphane Mallarmé ;

Considérant la montée attendue des effectifs au sein de l'établissement dans les prochaines années au regard de la pression démographique du quartier ;

Considérant le manque de capacité des locaux existants pour assurer un service de restauration dans de bonnes conditions pour les actuels 550 rationnaires ;

Considérant la nécessité de mettre aux normes les locaux techniques de restauration scolaire (office, laverie, vestiaires, sanitaires dédiés) ;

Considérant par ailleurs le souhait exprimé par la communauté scolaire d'améliorer la qualité des repas servis ;

Considérant que la restauration scolaire du collège Stéphane Mallarmé n'est pas prise en charge par la caisse des écoles du 17^e arrondissement mais par un prestataire extérieur ;

Considérant l'opportunité de mener une réflexion conjointe entre la caisse des écoles du 17^e et la ville de Paris sur un éventuel transfert de prise en charge ;

Considérant d'ici là, la nécessité d'engager les travaux de rénovation et réhabilitation des locaux de préparation ;

Considérant la compétence de la ville de Paris (BRS) en matière de réhabilitation des locaux de restauration scolaire ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Philippe GUERRE, Cécile FRATTAROLI et des élus de la majorité du 17^e ;

Le Conseil du 17^e arrondissement émet le vœu :

Que la Ville de Paris :

- s'engage à financer les travaux nécessaires à la rénovation et au réaménagement du site de restauration scolaire du collège Stéphane Mallarmé ;

- mette à l'étude en lien avec la caisse des écoles du 17^e un éventuel transfert de prise en charge de la restauration scolaire ;

- renforce d'un poste les effectifs pour fluidifier les services.

Mme BOUGERET : Ce vœu attire votre attention sur un sujet qui occupe la Marie du 17^{ème} depuis plusieurs semaines : il s'agit de la restauration scolaire au collège Mallarmé. Ce dernier fait partie des établissements du second degré dont la gestion de la restauration scolaire n'est pas prise en charge historiquement par la caisse des écoles. Il y existe de véritables difficultés en termes de fluidité du service. Cet établissement va également être confronté dans les prochaines années à une hausse de ses effectifs compte tenu de la pression démographique du quartier et du Nord de l'arrondissement. Nous avons rencontré avec M. GUERRE, représentant du Maire dans ce conseil d'administration, les parents d'élèves. Nous sommes en lien avec le bureau de la restauration scolaire. Il convient d'aller plus loin et prendre date afin que la prochaine mandature porte ce projet qui engage des montants importants : il faut en effet envisager une rénovation globale des locaux, techniques notamment, de la restauration scolaire du collège Mallarmé. En parallèle, une réflexion devra être menée avec la caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement afin de transférer la gestion de la restauration scolaire du collège à ladite caisse si cela est possible ; et ce, afin que l'ensemble des établissements du second degré puisse bénéficier de la même qualité de service. Ce vœu appelle donc votre attention sur ce sujet, et demande surtout à la Mairie de Paris de s'engager financièrement par rapport aux travaux. Nous avons eu plusieurs

échanges, mais il convient de prendre date afin que la Mairie de Paris s'engage à rénover les locaux, lesquels relèvent de sa responsabilité, et qu'une étude soit parallèlement menée avec la caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement. Cette dernière y est prête, nous le savons déjà. Par ailleurs, la création d'un poste à court terme afin de pallier la hausse des effectifs serait la bienvenue.

M. VANTIEGHEM : Sans vouloir endosser le rôle du rabat-joie dans ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature, lequel a été sympathiquement animé et qui promet pour le moment d'être bref, nous ne participerons pas au vote des vœux. Comme à l'habitude, nous vous l'avons d'ailleurs fait plusieurs fois remarquer durant la mandature, il nous semble que beaucoup de ces vœux sont avant tout électoralistes. J'en prends pour preuve par rapport au vœu qui nous intéresse le fait qu'une réunion de programmation des travaux dans les collèges du 17^{ème} arrondissement est prévue le 31 janvier. Nous n'y participerons pas compte tenu de notre position. Nous reviendrons donc sur les autres vœux, mais notre position est celle-ci.

M. BOULARD : Cette réunion de programmation a été pensée en lien avec des collègues au sujet d'investissements usuels. En l'occurrence, le cas du collège Mallarmé est assez exceptionnel. L'association des parents d'élèves nous a sollicités par rapport à l'urgence à trouver une solution. Le Principal, nouvellement arrivé, l'a aussi fait. Il existe donc une urgence : nous ne sommes plus dans la gestion courante. Il convient de prendre date, absolument. Ce sujet est très important. La hausse des effectifs a pour conséquence directe la nécessaire adaptation du service de restauration scolaire. Nous avons voulu solliciter la caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement ; il s'agit là de la preuve de la qualité que nous pouvons proposer aux collégiens. Ce sujet est donc à part, urgent, et nous permettra de préparer l'avenir dans des conditions sereines.

Le conseil d'arrondissement ;
Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020001.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-18

OBJET : Vœu relatif au manque de personnel dans les établissements d'accueil de la petite enfance. V172020002

Mme BESSIS donne lecture du vœu.

Considérant que dans chaque arrondissement, l'attribution des places en crèche se fait par le biais d'une commission composée d'élus et de personnalités qualifiées dans le secteur de la petite enfance ;

Considérant que dans le 17^e arrondissement, cette commission se réunit trois fois par an ;

Considérant le nombre limité de places en crèche en dépit d'une demande toujours croissante ;

Considérant la nécessité d'assurer des conditions d'encadrement optimales aux jeunes parisiens dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris ;

Considérant que certaines crèches ne bénéficient pas d'un nombre suffisant de personnels pour recevoir tous les enfants ayant été admis dans leur établissement ;

Considérant que dans le 17^e arrondissement, les crèches de la Villa Sainte-Croix et Dautancourt n'ont pu accueillir certains enfants en raison d'un manque de personnel malgré les engagements de la Maire de Paris ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Aline BESSIS et des élus de la majorité du 17^e ;

Le Conseil du 17^e arrondissement demande à la maire de Paris :

- De renforcer et consolider le processus de recrutement des personnels de la petite enfance pour garantir l'accueil de chaque enfant à qui une place en crèche a été attribuée.

Mme BESSIS : Dans chaque arrondissement, l'attribution des places en crèche se fait par le biais d'une commission composée d'élus et de personnalités qualifiées dans le domaine de la petite enfance. Dans le 17^{ème} arrondissement, cette commission se réunit trois fois par an. Vous connaissez tous le nombre limité de places en crèche, en dépit d'une demande toujours croissante. Vous comprenez également la nécessité d'assurer des conditions d'encadrement optimales aux jeunes Parisiens dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris. Certaines crèches ne bénéficient pas d'un nombre suffisant de personnels pour recevoir tous les enfants pourtant admis dans les établissements. Nous avons en effet attribué des places de crèche lors des commissions, or les enfants sont dans l'impossibilité d'entrer dans ces établissements. Sont concernées en particulier dans notre arrondissement les crèches Caporal Peugeot, Villa Sainte-Croix, et Dautancourt. C'est la raison pour laquelle M BOULARD, tous les élus de la majorité et moi-même demandons de renforcer et de consolider le processus de recrutement des personnels de la petite enfance, et de garantir l'accueil de chaque enfant à qui une place en crèche a été attribuée.

M. VANTIEGHEM : Vous avez parfaitement raison, il existe une pénurie de personnel en la matière. Il s'avère que les formations du personnel sanitaire et social relèvent de la Région. L'adjoint, M. BLOCHE, ainsi que Mme CHARNOZ n'ont pas manqué d'adresser un courrier à Mme PECRESSE l'année dernière au mois de novembre ; courrier auquel visiblement aucune réponse n'a été faite. Je tenais à souligner par ailleurs un point : Mme PECRESSE, que nous avons eu le plaisir de voir lors de la cérémonie de vœux aux personnalités, a souligné de quarante traits les vertus de monsieur le Maire et de madame la Députée, détail qui sans doute était quelque peu électoraliste. Vous connaissez donc notre vote : nous n'y prendrons pas part.

M. BOULARD : Cela peut aussi être sincère.

M. DUBUS : Il est effectivement surprenant d'ouvrir des crèches et d'attribuer des places sans disposer du personnel correspondant. Certes, la situation peut être analysée sous l'angle du manque de création de postes ; mais on peut également l'expliquer par le fait que les postes sont restés vacants. Je ne connais pas la vérité concernant les deux crèches en question à savoir Villa Sainte-Croix, et Dautancourt. La crèche Caporal Peugeot a été ajoutée. En prenant en compte ces trois établissements, il me semble que l'augmentation des postes n'est pas au cœur du problème, et que la vacance desdits postes est peut-être en question : ils ne sont pas pourvus en raison d'un manque de formation. Ce vœu pourrait donc être amendé en ce sens : dans le cas où des créations de postes supplémentaires sont nécessaires, il convient de les demander ; en revanche si les postes sont vacants, il faut prêter attention à ne pas en créer là où il y a en réalité pénurie de personnel ou postes non pourvus.

M BOULARD : Merci pour cette proposition d'amendement que nous acceptons.

Le conseil d'arrondissement ;
Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement :

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020002.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-19

OBJET : Vœu relatif à la requalification du tronçon sud de la promenade Pereire V172020003

M. MALLO donne lecture du vœu.

Considérant le réaménagement de la Porte Maillot ;
Considérant le prolongement de la ligne T3 du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;
Considérant que l'ancien parc de stationnement en surface situé Porte Maillot n'a à ce jour fait l'objet d'aucun projet concret ;
Considérant l'opportunité offerte par ces profondes restructurations du secteur pour végétaliser les quartiers situés aux abords de la Porte Maillot ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Benjamin MALLO, Anne PEYRICOT et des élus de la majorité du 17^e ;
Le Conseil du 17^e arrondissement demande à la maire de Paris :
- d'étudier la requalification urbaine de la parcelle située entre l'avenue des Ternes et la gare RER C Porte Maillot afin de créer une continuité végétale avec le tronçon nord de la promenade Pereire.

M. MALLO : Ce vœu est relatif à l'étude de la requalification urbaine de la parcelle de la promenade Pereire située dans le quartier Ternes-Maillot, entre l'avenue des Ternes et l'entrée principale de la gare RER C Porte Maillot ; parcelle où se situe actuellement une esplanade ouverte, un petit espace vert, ainsi qu'un parc de stationnement en surface. Le but est de créer une continuité de végétation luxuriante et homogène par rapport au tronçon situé avant l'avenue des Ternes. Il s'agit d'une belle opportunité afin de végétaliser davantage les quartiers situés aux abords de la Porte Maillot. Ce projet a été porté pour rappel par Mme KUSTER, laquelle répondra avec joie aux éventuelles questions, puis par M. BOULARD. Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Je vais décevoir notre Députée, mais elle ne pourra pas forcément répondre en raison du règlement intérieur. Je me permets un commentaire : ce vœu est important dans la mesure où le tronçon Sud dont il est question n'est malheureusement pas intégré au prolongement du tramway ; et ce, malgré mon intervention au comité Maillot à l'Hôtel de Ville rappelant qu'il y avait là une occasion de revoir - par rapport à ce qui avait été porté par l'équipe municipale, comme l'a rappelé M. MALLO - cette zone située derrière la gare RER C Porte Maillot en prévoyant une extension du périmètre du tracé du tramway. Ce périmètre ne le permettait pas. C'est donc l'objet de ce vœu : prévoir de continuer à végétaliser la promenade Pereire jusqu'à son terme, à savoir la gare.

M. VANTIEGHEM : Ce vœu me paraît logique, et nous aurions pu le voter. En dehors de tout esprit de contradiction, le parking était une délégation de service public jusqu'au mois d'octobre dernier me semble-t-il ; maintenant qu'il ne l'est plus il est normal et naturel que ce projet puisse être mis en œuvre, qui plus est dans le cadre de la rénovation de la plus grande artère d'entrée dans Paris qu'est la Porte Maillot, comme nous le savons. Je suis donc persuadé que ce projet verra le jour. En application de ce que j'ai esquissé en début de présentation des vœux, nous ne prendrons pas part au vote.

M. DUBUS : Il convient de rendre à César ce qui appartient à César : cette demande avait été formulée à l'occasion de l'examen du PLU en 2007. (M. MALLO était né, mais à peine). Cette dernière avait été inscrite au PLU par la Ville de Paris. Il est donc tout à fait étonnant de constater que douze ans après, rien n'a encore été fait. Nous soutenons donc ce vœu, mais rappelons que nous aurons pris douze ans pour le formuler de nouveau sans que rien ne se passe. J'espère que nos successeurs n'auront pas à revoter un tel vœu dans douze ans, et que ce projet verra le jour.

M. MALLO : En réponse à M. DUBUS, nous avons également mis dix ans afin d'obtenir un incubateur.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020003.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-20

OBJET : Vœu relatif au dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée » V172020004

M. MALLO donne lecture du vœu.

Considérant que le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité ;

Considérant que l'association TZCLD, créée en 2016 pour poursuivre et amplifier le projet initial, se donne pour objectif de proposer un emploi à durée indéterminée à temps choisi à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire concerné ;

Considérant que dix territoires expérimentaux ont été habilités dans le cadre de ce dispositif par la loi du 29 février 2016 ;

Considérant que de nombreux territoires volontaires se mobilisent pour mettre en œuvre cette démarche ;

Considérant que dans le quartier de veille active Porte de Clichy-Porte de Saint Ouen, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) a augmenté de 32% entre 2009 et 2014 (contre 22% à Paris) ;

Considérant que dans le quartier Porte de Clichy-Porte Pouchet, près de 47% des habitants ne détiennent aucun diplôme ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Benjamin MALLO et des élus de la majorité du 17^e ;

Le Conseil du 17^e arrondissement émet le vœu :

- Que l'expérimentation dudit dispositif à l'échelle parisienne intègre le QPV du 17^e arrondissement ;
- Que des indicateurs d'évaluation soient définis afin de mesurer l'impact de cette expérimentation.

M. MALLO : Ce vœu est relatif à une demande d'intégration du Quartier Politique de la Ville du 17^{ème} arrondissement à la prochaine expérimentation parisienne - laquelle est prévue à l'heure actuelle sur les arrondissements de l'Est parisien, après avoir été testée dans le 13^{ème} arrondissement l'année dernière - au dispositif appelé « Territoires zéro chômeurs de longue durée ». Le 17^{ème} arrondissement est reconnu depuis plusieurs années pour être un arrondissement actif en matière d'animation autour de l'emploi. Encore récemment, y a été implanté un café de l'emploi, et s'y est tenue la deuxième édition de la rencontre emploi pour les jeunes en novembre dernier dans les quartiers Politiques de la Ville avec Mme JOHNSON. Ce dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée », créé en 2016 et porté par l'association Agir Tous pour la Dignité dont le président est M. GRANDGUILLAUME, a pour but de proposer un emploi à durée indéterminée et à temps choisi à tous chômeur de longue durée.

Considérant un nombre de demandeurs d'emploi croissant dans le quartier Politiques de la Ville, une volonté affichée des partenaires emploi et de la mairie du 17^{ème} arrondissement de travailler sur ce projet, d'un dispositif de l'emploi existant répondant aux prérequis nécessaires à la mise en place de la démarche, nous demandons à la Ville de Paris d'intégrer notre quartier Politique de la Ville pour la prochaine expérimentation du dispositif

Un dernier mot : merci M. BOULARD, merci Mme KUSTER pour ce moment. Je vous invite à voter favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci M. MALLO pour la présentation de ce vœu et la conduite de vos différentes délégations.

M. DUBUS : Cette idée d'étendre à nos quartiers ce dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée » est très positive, d'autant que nous avions déposé il y a quelques mois la même demande. M. BOULARD avait d'ailleurs me semble-t-il écrit à l'adjoint compétent à ce sujet. En l'absence de réponse, il convient de réitérer le vœu. En revanche, les chiffres relatifs au chômage datant de 2009 ou de 2014, il est nécessaire d'actualiser les données en la matière. Comme chacun le sait, depuis 2017 le nombre de chômeurs est en baisse à hauteur de 500 000 personnes.

Mme JOHNSON : Je souhaitais me réjouir de ce vœu. L'emploi est au cœur des préoccupations du Quartier Politique de la Ville. Des expérimentations ont déjà eu lieu par rapport à ce dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée » ; je souhaiterais ajouter un élément à ce vœu, à savoir la nécessité de disposer d'indicateurs de réussite afin de pouvoir mesurer les impacts de l'expérimentation. En effet, les échos que j'ai pu avoir de l'expérimentation au sein du 13^{ème} arrondissement font état d'un manque d'évaluation efficace. Il conviendrait donc d'inscrire dans ce vœu le nécessaire suivi ainsi que l'utilité d'indicateurs d'évaluation. Je profite de cette prise de parole pour remercier Mme KUSTER ainsi que M. BOULARD et pour dire que je me suis réjouie d'être au service des quartiers populaires et de m'occuper de la politique de la Ville.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020004.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-21

OBJET : Vœu relatif au déploiement de la vidéo-verbalisation. V172020005

M. DE SEGONZAC donne lecture du vœu.

Considérant la densité permanente du trafic observé aux Portes de Saint-Ouen, de Clichy et d'Asnières ;
Considérant le prolongement du tramway T3 entre les Portes de la Chapelle et d'Asnières ;
Considérant le non-respect du Code de la route par de nombreux usagers motorisés des Portes de Saint-Ouen, de Clichy et d'Asnières ;
Considérant l'absence constatée d'agents pour réguler la circulation et assurer la sécurité des usagers de la route sur les secteurs concernés ;
Considérant que le nouveau statut de Paris voté en février 2017 a confié davantage de prérogatives à la Maire de Paris, notamment en matière de régulation de la circulation ;
Considérant que la Ville de Paris ne dispose pas à ce jour d'une police municipale ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Anne PEYRICOT, Hubert DE SEGONZAC et des élus de la majorité du 17^e ;
Le Conseil du 17^e arrondissement demande à la maire de Paris :

- De généraliser la vidéo-verbalisation sur les Portes de Saint-Ouen, de Clichy et d'Asnières ;
- De mobiliser davantage d'agents de la Ville sur ces secteurs pour assurer le respect des règles de circulation et prévenir ainsi les comportements à risque.

M. DE SEGONZAC : Ce vœu porte sur la sécurité routière aux portes de Saint-Ouen, de Clichy, et d'Asnières où comme vous le savez la circulation est très dense, et les risques d'accidents très importants. Cette semaine, un accident a eu lieu Porte de Clichy, entraînant le décès d'un jeune homme de trente-cinq ans. L'objectif de ce vœu est d'améliorer la sécurité à ces portes en demandant à la Maire de Paris de généraliser la vidéo-verbalisation sur les portes de Saint-Ouen, de Clichy, et d'Asnières, et de mobiliser davantage d'agents de la Ville sur ces secteurs pour assurer le respect des règles de circulation et prévenir ainsi les comportements à risque.

Pour terminer, j'ajoute cette phrase à destination de M. KLUGMAN, qui apprécie Jean Jaurès, afin de le convaincre de prendre part au vote et d'offrir l'unanimité à ce vœu : « Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Ce vœu tente de partir du réel, qui est l'insécurité routière, pour aller vers l'idéal, c'est-à-dire sauver des vies à ces trois portes.

M. KLUGMAN : Il vous manque quelque chose à propos de Jean Jaurès : le socialisme.

Le conseil d'arrondissement ;
Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020005.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-20-22

OBJET : Vœu relatif à la mémoire des 138 Morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles V172020006

Mme GORDON-SCHOR donne lecture du vœu.

Considérant que l'association du Souvenir Français du 17^e a mené un travail considérable de recensement des *Morts pour la France* enterrés au cimetière des Batignolles ;
Considérant que parmi les 15 000 tombes que compte le cimetière des Batignolles, 138 font apparaître la mention « *Mort pour la France* » ;
Considérant la nécessité d'entretenir la mémoire des femmes et des hommes *Morts pour la France* ;
Considérant que de nombreuses concessions funéraires pourraient ne pas être renouvelées au sein du cimetière des Batignolles ;

Sur proposition de Geoffroy BOULARD, Bertrand LAVAUD, Murielle GORDON-SCHOR et des élus de la majorité du 17^e ;
Le Conseil du 17^e arrondissement émet le vœu :

- Qu'une stèle honorant la mémoire des 138 *Morts pour la France* enterrés au cimetière des Batignolles soit érigée.

Nous allons parler de cimetière pour terminer cette mandature ! Le Souvenir Français, association ayant été pilotée par Michel TERRIOU a fourni un travail extraordinaire au cimetière des Batignolles : sur l'ensemble des 15 000 stèles que compte le cimetière, ont été identifiées 138 stèles appartenant à des personnes tombées pour la France. Compte tenu du risque inhérent à tout cimetière d'enlèvement des tombes, l'association demande que soit érigée une stèle honorant la mémoire de ces 138 morts pour la France enterrés au cimetière des Batignolles. Je vous propose de faire droit à cette demande.

M. BOULARD : Merci pour ce trait d'humour.

M. VANTIEGHEM : Je souhaite saluer l'ensemble de mes collègues dans la mesure où il s'agit de mon dernier Conseil d'arrondissement, quoi qu'il arrive, et formuler par la même occasion un vœu que je n'ai pas rédigé, veuillez m'en excuser : que tous les conseillers d'arrondissement qui ne sont pas conseillers de Paris, que le public qui prend la peine de venir nous écouter, puissent être informés, à l'issue des conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris, du devenir des vœux formulés. En effet, certains ne sont pas déposés, d'autres sont retirés. À titre d'exemple, lors du dernier Conseil, le vœu relatif à la place Saint-Ferdinand que nous avons tous voté à propos de la carte lumineuse qui ne correspondait en rien à l'esprit du quartier. Néanmoins, à la demande des adjointes NAJOSKI et TAÏEB, vous avez retiré ce vœu, probablement pour des raisons de non suivi administratif, peu importe. Je trouve en tout état de cause intéressant que nous ayons communiqué de ce qu'il advient des vœux. Si d'aventure monsieur le Maire est réélu lors de la prochaine mandature, je lui en saurai gré.

M. BOULARD : Le vœu que vous évoquez à propos de la place Saint-Ferdinand a été présenté au Conseil de Paris, et a été amendé par l'exécutif en raison du travail en cours de certains adjoints sur certains dossiers et du terrain d'entente que nous avons réussi à trouver. Ce vœu avait été amendé au Conseil d'arrondissement du 17^{ème} par plusieurs groupes politiques, il a fait l'objet d'une discussion avec l'exécutif au terme de laquelle nous avons abouti à un consensus au Conseil de Paris. Si vous regardez le suivi des débats, il n'a pas été retiré. Je concède qu'il existe en la matière un point d'amélioration qui ne concerne pas seulement la Mairie du 17^{ème} arrondissement : le suivi des vœux est complexe pour les administrés et notre fidèle public quant à leur réalisation et à leur exécution. Vous avez raison, il conviendra d'utiliser des moyens modernes pour les mettre à disposition, sur internet ou plus largement dans le journal, et donner une information nécessaire à la bonne compréhension du circuit de décision notamment à Paris ; lequel peut s'avérer assez complexe, force est de le constater. Merci à vous également M. VANTIEGHEM pour tout ce que vous avez apporté à ce conseil au long de cette mandature.

Le conseil d'arrondissement ;
Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172020006.

Le groupe PS et M. DELASSUS n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 28
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : Nous venons d'achever l'ordre du jour du dernier Conseil de la mandature. Je cède la parole à Mme KUSTER.

Mme KUSTER : J'aurais peut-être pu parler en dernier, mais peu importe, je vais donc le faire en premier. Je souhaitais exprimer mon émotion aujourd'hui : il s'agit du dernier Conseil d'arrondissement de cette mandature. Il est probable que cette émotion ne soit pas la même pour tous autour de cette table, ceci étant fonction de ce que l'avenir nous réserve, et des choix faits. Je tenais à vous dire ma reconnaissance, et ma fierté à avoir pu conduire depuis 2014 le collectif ici présent. Nous avons été élus au premier tour, nous avons mené une campagne exceptionnelle, avec une formidable équipe que je veux saluer dans son ensemble. Mes mots sont destinés à chacun d'entre vous. Ils vous sont également destinés Mme LEPETTIT, ainsi qu'à l'opposition : nous avons toujours travaillé dans le respect mutuel, avec des idées parfois différentes, et des discussions animées. Nous ne sommes pas autour de cette table par hasard, ni vous ni moi : nous nous sommes engagés, nous sommes ancrés dans un territoire, nous n'avons pas été parachutés, et nous avons toujours eu à cœur de défendre le 17^{ème} arrondissement et ses habitants, avec des avis divergents certes, mais toujours dans la sincérité et l'honnêteté de nos convictions. La politique a un sens, et nous lui donnons précisément sens autour de cette table. Je voudrais également avoir un mot pour le public ; certains de ses membres sont là depuis des mois voire des années, certains sont bénévoles, et je souhaite les mentionner : il s'agit des bénévoles de l'équipe de la Mairie du 17^{ème} arrondissement, sans qui nous ne pourrions pas faire grand-chose, en tout cas moins. Je souhaite saluer les nouveaux membres de ce public, qui sont en train de découvrir ce qu'est un Conseil d'arrondissement, confrontant parfois certains fantasmes associés au fait d'être élu avec la réalité. Au-delà des délibérations quelquefois techniques, transparait le travail des élus, les rencontres, les rendez-vous qui permettent de porter lesdites délibérations au Conseil de Paris. Par ailleurs, en politique il n'est pas toujours possible de faire ce que l'on veut : je n'ai pas donc pu poursuivre mon mandat. Néanmoins, j'ai une énorme satisfaction : je ne pouvais pas rêver meilleure personne que celle qui m'a succédé. Je ressens donc une vive émotion aujourd'hui, mais aussi une intense fierté en voyant le maire que nous avons, et à qui je souhaite tout ce qu'il y a de meilleur car il est le meilleur pour notre arrondissement. Cher M. BOULARD, vous vous êtes pleinement investi dans votre tâche, vous avez porté à bras-le-corps tous les dossiers, vous avez prolongé tout ce que j'ai pu engager. Je voudrais que vous ayez tous à l'esprit qu'être maire d'arrondissement ne représente que peu de chose au départ, mais que tout est question de tempérament. Si vous regardez les maires d'arrondissement de Paris, vous observerez qu'ils sont tous différents, qu'ils ne portent pas les mêmes valeurs, qu'ils s'engagent de diverses manières ; en ce qui me concerne, j'avais la réputation d'être tenace, ce que je continuerai à être. J'ai eu la chance de pouvoir porter des projets, or cela ne se fait jamais seul. Deux projets suscitent chez moi une réelle fierté, je les revendique haut et fort. L'arrivée du tribunal de grande instance est un combat mené auprès du président de la République Nicolas SARKOZY. Il devait initialement se situer dans le 13^{ème} arrondissement, à l'époque il y avait débat entre la Ville de Paris et l'État, entre Masséna ou Tolbiac, lorsque j'ai pensé que le 17^{ème} arrondissement pourrait l'accueillir. À ce moment, et sans vouloir faire de « politique politicienne », Anne HIDALGO avait une autre conception s'agissant du logement. Je reviens sur ce point car lorsque quelque chose est voulu, et que la conviction que cela ne doit pas avoir lieu à l'endroit prévu, entre périphérique et Maréchaux, afin de ne pas ghettoïser le lieu, il est possible de concrétiser une idée. Je vous livre une anecdote : à l'époque j'ai rencontré Jean VUILLERMOZ, adjoint communiste aux sports avec qui je m'entendais remarquablement bien, lequel m'a dit que l'idée de faire un grand complexe sportif était une très bonne idée, mais que ce cadeau ne me serait pas fait. Or la politique est aussi cela, il convient de le savoir. La proposition concernant le tribunal de grande instance, portée et annoncée par le Président Nicolas SARKOZY lors de son discours sur le Grand Paris, en lien avec le prolongement de la ligne 14 et l'arrêt Cardinet, représente des heures de rendez-vous et tout le monde connaît ce combat, je ne serai donc pas plus longue. Je souhaiterais également avoir une pensée pour Mme BOUGERET, laquelle était à l'époque ma Directrice de cabinet, et a été témoin de mon engagement relativement à ces deux projets. Là est le fond du propos que je souhaite tenir devant vous : ce que nous faisons les uns et les autres de nos mandats représente ce avec quoi nous pourrions dire que nous n'avons pas été inutiles, et ce quelles que soient nos couleurs politiques. Je n'avais pas préparé de discours écrit, M. DE SEGONZAC pourrait certainement trouver de meilleurs textes que moi, mais pour

citer Winston Churchill, « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Aujourd'hui nous vivons un temps fort, mais le 17^{ème} arrondissement est entre de bonnes mains. N'ayant pas déposé de vœu ce soir, je le fais maintenant : que M. BOULARD demeure notre maire, et que nous soyons tous, au-delà des divergences politiques, dans le respect des uns et des autres, et de nos parcours réciproques. J'ai eu beaucoup de chance d'être maire du 17^{ème} arrondissement. Merci.

Mme LEPETIT : Merci madame la députée pour vos propos nous concernant. Je n'ai pas non plus déposé de vœu, mais j'en formule un pour cette nouvelle année 2020 que je vous souhaite, à chacun et à chacune d'entre vous, la meilleure qui soit. Pour certains 2020 sera l'année des élections, lesquelles ont lieu dans quelques semaines. Je ne ferai aucun commentaire à ce sujet puisque je respecte le fait que nous soyons en période électorale, d'autant que je n'y participerai pas. Il s'agit d'une décision faisant suite à une longue réflexion, que j'ai prise en 2018. Dorénavant, mon choix est fait. Je suis ravie d'être ici auprès de vous. J'ai passé douze ans au Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ; bien évidemment tous n'étaient pas présents à cette époque, de nouveaux acteurs sont apparus, et d'autres arriveront après ces élections. J'espère, comme nous tous autour de cette table, qu'il y aura dans notre pays des élus locaux pour continuer à représenter nos concitoyens.

J'ai toujours eu un fantasme à Paris qui consistait à abolir les frontières, je pense qu'il s'agit de l'avenir de la ville. Ce phénomène débute avec les quatre arrondissements du centre ; sans savoir quand il adviendra pleinement, je vois le Grand Paris finalement transformer la gestion notre grande capitale, laquelle est une petite ville en réalité par rapport à sa surface, ainsi que de ses habitants. Il importe d'être visionnaire quant à l'avenir de cette ville qui nous est chère à tous. Ces moments de passage entre la fin d'une mandature, et bientôt le début d'une autre, sont toujours des épisodes qu'il faut bien vivre. Je ne dis pas que le temps s'arrête, certainement pas en ce qui concerne les candidats pour qui chaque jour compte. Je connais la réalité des campagnes électorales, et je suis d'ailleurs assez heureuse d'y échapper. Après trois mandats de conseillère de Paris, et trois mandats de députée, je pense pouvoir m'en aller sereinement. Cela ne signifie pas que je quitterai Paris, les Parisiens ou que je me désintéresserai de la politique parisienne. Cela est au-dessus de mes forces, je ressemble à Obélix : je suis tombée dans la politique petite. Je vais donc évidemment vous suivre avec attention, bien que cela soit parfois difficile, nous sommes dans une période où il est compliqué de suivre la politique. Je pense pourtant être quelque peu aguerrie, mais même moi je peux être perdue en ce moment : nous sommes à quelques semaines des élections et il semblerait que quelles que soient les listes, ces dernières ne sont pas encore finalisées. Cela est rare, j'ai le souvenir de lancement de campagne accompagné de liste complète, il s'agissait d'une évidence. Aujourd'hui le contraire est devenu l'évidence. Je ne commenterai pas ces évolutions pour ne pas accaparer la parole.

Je souhaitais seulement vous transmettre un message personnel : j'ai été extrêmement fière et honorée de représenter mes concitoyens dans le 17^{ème} arrondissement bien évidemment, mais aussi dans le 18^{ème} puisque ma première élection date de 1995 –certains ici n'étaient pas nés –, et que j'étais en ce temps conseillère d'arrondissement et adjointe du 18^{ème} arrondissement. Je pense qu'il est passionnant d'être adjoint au maire d'arrondissement dans ce type de circonscription, on y apprend énormément : cela m'a permis de faire mes premières armes, et de mieux comprendre ce qu'était la chose publique, et la représentation citoyenne.

Lorsque j'ai pris la décision en 2008 de venir dans le 17^{ème} arrondissement importuner Mme KUSTER, l'ambiance était indéniablement au rendez-vous, nous nous sommes affrontés ; mais je reprends vos propos : je crois en effet que nous l'avons toujours fait dans un esprit républicain, y compris lors de campagnes électorales qui pouvaient être assez rudes. Il me semble que nous avons porté l'essentiel : le respect mutuel, et surtout celui des urnes. Bien que par moments j'ai pu vous agacer lorsque je voulais être maire du 17^{ème} arrondissement, je n'ai jamais souhaité prendre votre place alors que vous aviez été élue ; de même vous avez toujours respecté le fait que je sois députée d'une circonscription regroupant pour partie les 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements, ce qui n'était pas toujours aisé bien que les quartiers du 17^{ème} soient de plus en plus nombreux au fur et à mesure des découpages électoraux, une phase que j'ai également connue.

Je ne pars pas avec tristesse, je suis moi aussi dans l'émotion, mais j'ai pris le temps de la réflexion. À la différence de Mme KUSTER, je ne serai plus élue, et donc réellement à même de pouvoir regarder la vie politique, au sens large du terme, sans vouloir me présenter à quoi que ce soit par conséquent. Pour pouvoir représenter ses concitoyens, il faut être en capacité de se battre pour eux de leur en rendre compte ; cela nécessite d'être combattif et d'avoir l'envie de porter des projets pour Paris. En ce qui me concerne, j'ai des propositions pour Paris, ma porte est ouverte. Il existe énormément de choses à faire, bien qu'il soit évident que l'apprentissage que nous faisons ici les uns et les autres au quotidien, et que j'ai fait pendant de nombreuses années, nous enseigne que ce n'est pas si facile. Sur des sujets de politique municipale très importants, tels que le tramway par exemple que nous évoquions précédemment ou le logement, je me suis rendu compte que les avis divergent, mais que finalement la grande partie des délibérations votées au Conseil de Paris le sont majoritairement, et que donc, somme toute, l'image que nous renvoyons n'est pas nécessairement en adéquation avec ce que nous votons.

Un dernier mot à l'adresse de celles et ceux qui nous écoutent depuis de nombreuses années, et qui ne sont pas élus : sachez que votre confiance, dès lors que vous avez voté et que vous avez des représentants, n'est pas ébréchée car un travail réel est fourni, que derrière les joutes politiques il existe aussi des débats de fond, et qu'il ne faut pas en avoir peur. Lorsque le débat d'idées disparaît, alors apparaît la violence et l'extrémisme. Je suis donc favorable au débat de fond, et au fait que nos conseils, bien qu'en l'absence de certains d'entre nous, continuent à être un peu longs. Merci.

M. KLUGMAN : Le rituel veut que, dans l'ordre des choses judiciaires, la parole revienne en dernier à la défense. Il s'agit également de mon dernier Conseil d'arrondissement parmi vous. Je me faisais la réflexion suivante en écoutant Mme LEPETIT, et j'espère qu'il n'y a pas là un vœu exhaussé de votre part M. BOULARD : vous avez réussi à liquider l'opposition. Quelle que soit la composition du prochain conseil, l'opposition ici présente n'y sera plus. J'ose croire qu'il ne s'agit pas là d'un funeste projet politique ! Plaisanterie mise à part, j'ai siégé dans ce Conseil à vos côtés lors des douze dernières années ; j'ai souvent été éloigné du 17^{ème} arrondissement, que ce soit par trop d'occupations, ou par les exigences de mon mandat qui m'ont fait voyager autour du monde ces six dernières années. Néanmoins, j'ai toujours eu le sentiment et la conviction de représenter le 17^{ème} arrondissement, et je crois que vous n'en êtes pas les plus mauvais témoins. Nous avons vécu ces six dernières années des moments incroyables en tant qu'élus, je les garderai en mémoire toute mon existence, et j'espère qu'ils resteront les plus dramatiques de nos vies collectives : je veux parler des attentats. Plus rien ne comptait alors que notre fraternité républicaine. Nous avions, dans ces instants, oublié tout le reste. Ici, et dans tous les autres arrondissements, tous ensemble, nous avons relevé une ville qui avait été meurtrie comme jamais auparavant. Je n'oublierai jamais cette union et cette force dans la mesure où je pense qu'elle dit tout de notre engagement véritable, et des liens qui nous poussent, à un certain moment, à nous livrer à cet exercice que d'aucuns qualifieraient de masochiste : celui de représenter nos concitoyens et d'agir pour l'intérêt général ; et ce, bien que n'en ayons pas tous la même vision ou la même transcription, fort heureusement. Certains hommes ou certaines femmes politiques ressentent le besoin de faire des respirations au cours de leur vie politique en retournant vers leur vie professionnelle. En ce qui me concerne, l'inverse est advenu : j'avais choisi de faire une respiration dans ma vie professionnelle avec la vie politique. Je m'en retourne totalement vers mon serment et vers la robe. Nous sommes nombreux ici à la porter. Je suis heureux de pouvoir être désormais le plus souvent possible au sein du 17^{ème} arrondissement, dans ce magnifique bâtiment qu'est le tribunal judiciaire de Paris. Tout me ramène donc au 17^{ème} arrondissement. J'avais promis à M. BERTHAULT que je citerai quelqu'un qui n'était pas de gauche, puisque M. DE SEGONZAC a cité à juste propos Jean Jaurès. Je crois beaucoup à ces mots de Winston Churchill qui sont pour moi une devise : « Ce n'est pas la fin. Ce n'est même pas le commencement de la fin. Mais, c'est peut-être la fin du commencement ». Meilleurs vœux à tous.

M. DELASSUS : Je voulais vous remercier, chers collègues, pour votre accueil : il n'est pas forcément évident d'hériter d'un mandat un an avant son terme, qui plus n'habitant plus le 17^{ème} arrondissement. Je me suis posé la question pendant longtemps de savoir si j'assumerai la fonction jusqu'au bout, d'autant plus dans cette période où l'écologie politique est tellement en verve et qu'elle atteint une légitimité et une crédibilité que le mouvement écologiste a recherché pendant longtemps. Je vais revenir à un statut de citoyen, en tout cas pendant quelques mois, mais cette expérience a été très riche, notamment pour prendre conscience de cette concorde républicaine, laquelle n'est pas un vain mot. Je garderai un bon souvenir de cette façon de faire de la politique dans le 17^{ème} arrondissement : cordiale, courtoise, voire amicale. Il s'agit là de ce que je retiens de cette expérience. J'espère que j'en aurai d'autres, sans présager l'avenir. Je vous souhaite bonne chance à tous quant à vos projets pour le 17^{ème} arrondissement, et ce de manière transversale.

M. DUBUS : Beaucoup de choses ont été dites ce soir, nous sommes évidemment tous émus par la fin de cette mandature de six ans. Je rappelle qu'une mandature pouvait durer sept ans, entre 2001 et 2008. Mme GORDON-SCHOR nous a présenté précédemment un vœu relatif à un monument dédié à 138 combattants morts pour la France au cimetière des Batignolles. J'espère que nous n'aurons pas à ériger une stèle à la mémoire des élus morts pour le 17^{ème} arrondissement à l'issue de cette élection.

Personne ne sait aujourd'hui ce que nous allons devenir. Je ne sais pas à titre personnel ce qu'il adviendra. Mme KUSTER nous a demandé précédemment pour la première fois de faire élire M. BOULARD. Je lui ai écrit d'ailleurs : « nous ne ferons pas campagne ensemble ». Il s'agit des choses de la vie. Nous ferons campagne à des moments différents, mais nous allons peut-être nous retrouver. Les électeurs trancheront. Ils sont fort heureusement souverains.

En 2017, nous avons fait un choix présidentiel différent avec Cédric LECOMTE-SWETCHINE et Jean-Louis VINCENT, lequel nous a amené à créer ce groupe. Ce dernier a peut-être été mal perçu, je sais que certains ne l'ont pas apprécié. Nous avons été orientés vers l'opposition, alors que nous avions dit que nous n'y appartenions pas forcément au niveau municipal. Nous avons d'ailleurs voté 90% des délibérations ici, tout comme l'opposition au Conseil de Paris vote 80% des délibérations. En réalité, les grands choix portent sur 20% des délibérations, lesquelles font débat. Le reste est très consensuel, fort heureusement pour l'avenir de Paris et de ses arrondissements.

J'ai une pensée pour ceux qui ne reviendront pas. Tout d'abord, Mme LEPETIT : lorsque je suis arrivé dans cet arrondissement en 2002, j'ai dirigé la campagne de Patrick STEFANINI avec Mme KUSTER qui était suppléante. Nous avions en face de nous Mme LEPETIT qui nous a battus de 123 voix. Cela a créé un traumatisme au sein de l'arrondissement : pour la première fois, une élue de gauche remportait la circonscription regroupant les deux tiers du 17^{ème} arrondissement et un tiers du 18^{ème} arrondissement. D'autres combats, communs d'ailleurs, nous ont conduits jusqu'à l'élection de Mme de PANAFIEU comme Maire, puis de Mme KUSTER, enfin de M. BOULARD. Je l'ai dit, Mme LEPETIT va nous quitter, mais aussi M. DEBRE qui ne représente pas et qui était Député de cette circonscription et Conseiller de Paris. Beaucoup de changements sont à prévoir donc dans la future mandature. Je crois que nos débats ont toujours été corrects même s'ils ont été parfois houleux sur un certain nombre de sujets, je pense notamment à Mme LEPETIT. Il s'agit au fond de ce qu'est la démocratie : si l'expression n'est pas possible ici, et vous avez raison de le dire, alors la rue s'exprime. Il faut l'éviter.

Un dernier mot à propos du système parisien : il me semble que nous vivons la fin d'une époque. Les candidats en parlent quelque peu. Entre la mairie centrale les mairies d'arrondissement, je trouve que le système ne va pas pouvoir perdurer tel quel pendant très longtemps. La situation du maire d'arrondissement dépossédé des prérogatives essentielles pour répondre aux besoins de ses habitants ne peut plus durer. Certes, avec du tempérament, il est possible de faire avancer les choses ; néanmoins les freins, financiers notamment, sont réels et nous ne sommes plus dans un système où une écrasante majorité des arrondissements sont de la même couleur politique que le Maire de Paris. Ce système fonctionnait de la sorte à l'époque de M. CHIRAC ; cela est devenu moins vrai sous Jean TIBERI, et encore moins sous Bertrand DELANOË. Le système touche à sa fin, il va falloir une rénovation générale de l'ensemble de la répartition des pouvoirs entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, et ce, quelle que soit la couleur politique du Maire d'arrondissement et celle du Maire de Paris. Paris ne peut plus continuer à fonctionner de manière aussi complexe : nous mettons un temps incalculable afin d'obtenir certaines choses banales. Ceux qui appartiennent à une entreprise et qui savent comment ces dernières fonctionnent, ou ceux qui appartiennent à une autre commune, en sont frappés. Nous mettons parfois des années à obtenir des choses qui devraient être mises en place en quinze jours. Nous parlions précédemment des vœux votés, il convient de reconnaître que cela est parfois épuisant. L'administration est une machine très lourde, mais je crois que faire en sorte de fournir des solutions plus rapides et plus concrètes à nos concitoyens et aux habitants des arrondissements est un des enjeux de taille des prochaines années. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je vous remercie grandement pour les moments que nous avons passés ensemble.

M. BOULARD : Chers collègues, le dernier Conseil d'arrondissement de la mandature marque toujours un moment particulier à bien des égards, que le maire sortant se représente ou non. Il s'agit maintenant de prendre congé de notre assemblée délibérante. Certaines et certains vivent ce soir leurs derniers instants d'élus du 17^{ème} arrondissement. Je tiens ce soir à saluer mes prédécesseurs, ceux qui ont connu l'honneur, à ma place, d'un tel moment et d'une telle fierté : Pierre REMOND, Françoise de PANAFIEU, et bien sûr Brigitte KUSTER à qui j'ai succédé en juillet 2017.

Depuis mon élection en tant que maire, j'ai veillé à préserver la cohérence de nos travaux au sein de cette assemblée, et ce dans le respect de chacun, d'entre nous, d'entre vous, de la majorité comme de l'opposition. Nous étions à mi-chemin d'un beau mandat qui a vu naître de grands projets, initiés par vous Mme KUSTER, dont certains ont vu le jour ces deux dernières années et d'autres restent encore à finaliser. Nous avons poursuivi cette alchimie entre l'émergence de projets structurants et l'hyper proximité attendue par les habitants.

Je veux saluer chaleureusement et très respectueusement les habitants de l'arrondissement venus ce soir très nombreux, comme souvent lors de nos conseils. Le 17^{ème} arrondissement avait changé de maire, mais l'équipe élue en mars 2014 sous votre impulsion Mme KUSTER a poursuivi l'action que vous aviez engagée. Nous avons avancé dans la même direction, et nous avons franchi ensemble de vraies étapes.

À vous mes chers collègues de l'opposition municipale : nous avons eu de nombreux débats au sein de cette assemblée, et je m'en félicite. Il s'agit d'une excellente chose pour la démocratie, et vous l'avez rappelé. Je voudrais saluer tout particulièrement Mme LEPETIT, élue de Paris depuis vingt-cinq ans, dont douze dans le 17^{ème} arrondissement, qui a pris la décision de ne pas solliciter un autre mandat. Avec vous qui avez incarné pendant toutes ces années l'opposition municipale, nos échanges ont parfois été houleux, j'en ai quelques souvenirs ; mais je voulais saluer votre courtoisie, votre sens de l'intérêt commun, et la recherche de consensus dans une ambiance toujours sérieuse, caustique, et conviviale. Pour employer un terme plus sportif, merci à vous pour votre *fair-play*, et bonne continuation dans votre nouvelle vie.

Du 13 avril 2014 au 20 janvier 2020, nous avons eu 49 sessions, nous avons voté 1 707 délibérations, et émis 329 vœux. Le Conseil d'arrondissement a été un lieu d'échanges, d'émulation, de confrontation d'idées. Ce pluralisme est une richesse qu'il faut préserver si les débats restent constructifs et respectueux à la fois des idées, mais aussi des personnes. Or, ils l'ont été jusqu'au bout. Je souhaite qu'il en soit de même pour la campagne qui s'annonce. Nous devons garder à l'esprit que notre action et nos positions doivent toujours être tournées vers l'intérêt commun, le bien-être, et l'épanouissement de nos concitoyens et des habitants du 17^{ème} arrondissement.

Merci de tout cœur à toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné, à l'ensemble de l'équipe municipale, dont certains vivent leurs derniers instants d'élus. Pour un maire, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un collectif tendu vers un même but : l'intérêt général et le bien commun des habitants du 17^{ème} arrondissement. Cela est encore plus valable dans cette période que nous vivons et qui est parfois difficile pour nos concitoyens. Les élus sont les interlocuteurs vers lesquels se tournent les habitants, nous sommes en première ligne : parfois nos concitoyens sont en détresse, en difficulté. Il nous revient alors de les écouter, de leur répondre, et d'essayer de trouver des

solutions même si, comme vous le savez, tous les pouvoirs n'incombent pas au maire d'arrondissement, ni aux élus. Vous avez mené votre mandat avec passion, avec dévouement, avec engagement. Vous y avez parfois sacrifié votre vie familiale, professionnelle, toujours avec ce sens de l'intérêt général. Merci à vous tous, du fond du cœur.

Merci à vous Mme KUSTER, pour la confiance que vous m'avez témoignée, et vous me témoignez encore et toujours.

Merci à vous M. BOURRIAUD, notre directeur général des services.

Merci à Mme MULLER. Merci à l'équipe démocratie locale qui a parfaitement suivi nos travaux durant 49 conseils.

Et merci enfin à mon cabinet, représenté ici par mon directeur adjoint M. BLANCHARD pour le suivi important de nombreux dossiers. Je vous souhaite une très bonne soirée. Nous vous offrons la possibilité de partager un verre de l'amitié en salle Jacques Chirac qui va être inaugurée en quelque sorte à l'occasion de cette fin de mandature.

La séance est levée à 21h07.